

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

(42^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du mardi 29 octobre 1991

www.luratech.com



SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. LOÏC BOUVARD

1. **Financement des partis et groupements politiques** (p. 5231).
2. **Loi de finances pour 1992 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5231).

CULTURE ET COMMUNICATION

Culture (suite)

Réponses de M. Jack Lang, ministre de la culture et de la communication, porte-parole du Gouvernement, aux questions de : MM. Francisque Peirut, Marc Laffineur, Jean-Jack Queyranne, Jean-Pierre Bequet, Michel Francaix, André Bellon, Franck Borotra, Jacques Toubon, Eric Raoult, Christian Kert, Charles Metzinger, Marc Dollez, Thierry Mandon.

Culture

Etat B

Titres III et IV (p. 5240)

Etat C

Titres V et VI (p. 5240)

CULTURE ET COMMUNICATION

Etat D

M. le ministre.

Réserve du vote des crédits inscrits à la ligne « Culture » de l'état B, titres III et IV, et à l'état C, titres V et VI, et des crédits inscrits à la ligne « Culture et communication » de l'état D.

Amendement n° 52 de M. Gilbert Gantier : MM. Gilbert Gantier, Raymond Douyère, suppléant M. Charles Joselin, rapporteur spécial de la commission des finances ; Emile Biasini, secrétaire d'Etat aux grands travaux ; François d'Aubert, le ministre. - Réserve du vote.

Communication

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Bernard Schreiner (*Yvelines*), rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

M. Michel Vauzelle, président de la commission des affaires étrangères, rapporteur pour avis.

MM. Christian Kert, Michel Pelchat.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. **Ordre du jour** (p. 5230).

LuraTech

www.luratech.com

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD, vice-président

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

FINANCEMENT DES PARTIS ET GROUPEMENTS POLITIQUES

M. le président. Je rappelle qu'en application de la loi relative à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques, le délai prévu pour la déclaration d'appartenance à un parti ou à un groupement politique expire vendredi.

2

LOI DE FINANCES POUR 1992 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1992 (n° 2240, 2255).

CULTURE ET COMMUNICATION

Culture (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de la culture et de la communication, concernant la culture.

Nous en arrivons aux questions.

Pour le groupe Union pour la démocratie française, la parole est à M. Francisque Perrut.

M. Francisque Perrut. Monsieur le président, monsieur le ministre de la culture et de la communication, monsieur le secrétaire d'Etat aux grands travaux, mes chers collègues, j'éprouve un certain sentiment de solitude en prenant la parole. Mais j'espère que ma question retiendra d'autant plus l'attention du Gouvernement.

Je voudrais revenir sur un point qui a été évoqué ce matin à propos des enseignements artistiques.

Je souhaite appeler l'attention sur la place modeste accordée à cet enseignement. Si l'on veut apporter ce complément indispensable à une véritable éducation qui prend en compte la formation de la personne humaine dans sa totalité, il faut éveiller le goût pour les arts et - pourquoi pas ? - susciter des talents. Il est donc nécessaire de donner une place honorable à cet enseignement dès l'école.

Or, monsieur le ministre de la culture, il ne faut pas compter malheureusement sur l'éducation nationale pour remplir cette mission - vous le savez très bien. Quelle place, en effet, tiennent les horaires d'enseignement artistique dans les programmes scolaires des collèges et des lycées ? Parfois, les postes d'enseignants ne sont pas tous pourvus, ou, s'ils le sont, ne sont pas occupés par des spécialistes.

Je voudrais prendre en particulier le domaine de la musique, qui, je le sais, monsieur le ministre, vous est particulièrement cher. Ce sont les collectivités locales qui assument cette mission. Vous connaissez la part importante

qu'apportent les communes et les départements pour créer et faire vivre des écoles de musique, qu'elles soient municipales ou associatives.

Je pourrais prendre l'exemple de mon département, celui du Rhône, qui consacre plusieurs dizaines de millions à la vie musicale, dont 6 millions uniquement en subventions aux écoles des communes et à l'aide aux achats d'instruments de musique. Je pourrais citer plus modestement ma ville, Villefranche, qui compte 30 000 habitants. Cette ville a une école de musique de 600 élèves, recrutés, il est vrai, sur un certain nombre de communes des alentours, avec un budget spécifique de 4,5 millions, uniquement à la charge de la commune.

Vous allez sans doute me répondre que votre ministère intervient au plus haut niveau pour les conservatoires, comme celui de Lyon. Mais devez-vous vous désintéresser totalement de l'enseignement de base, qui est source d'éveil à la pratique musicale et sans lequel il n'y aura pas besoin d'enseignement supérieur ?

Au risque de vous faire bondir, monsieur le ministre, je dirai que quelques centaines de millions retirés aux 2 800 millions de francs de grands travaux dans la capitale seraient peut-être très judicieusement employés à la formation musicale de nos jeunes dans nos communes, dans nos départements et rétabliraient quelque peu l'écart entre les efforts consacrés à Paris et à la province.

Pourriez-vous, monsieur le ministre, accroître les dotations aux D.R.A.C., en vue d'une aide plus substantielle à cet enseignement musical de base qui se veut aussi un enseignement de qualité ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture et de la communication, porte-parole du Gouvernement.

M. Jack Lang, ministre de la culture et de la communication, porte-parole du Gouvernement. On peut même, monsieur Perrut, fermer le Louvre, Versailles, l'Opéra, la Bibliothèque nationale et transférer leur personnel en province !

M. Francisque Perrut. Ce n'est pas ce que je demande !

M. le ministre de la culture et de la communication. Ecoutez, cela n'a pas de sens de vouloir opposer des investissements d'intérêt national indispensables à des actions non moins indispensables à conduire sur le plan local.

M. Fuchs, ce matin, a parlé sagement. Il sait bien, lui qui sur le terrain, vit les choses de près depuis longtemps, qu'il faudra bien qu'un jour les choses soient dites clairement.

Vous avez déclaré vous-même, tant de fois sur tant de sujets, que l'Etat ne doit pas, ne peut pas tout faire. Vous réclamez sans cesse que cet Etat limite ses prélèvements, diminue le nombre de ses fonctionnaires, réduise ses dépenses publiques. Peut-être avez-vous raison, d'une certaine façon ; mais alors, il convient de définir clairement la répartition des compétences entre l'Etat, les régions, les départements, les communes. Pourquoi entretenir la confusion et demander qu'en toute matière l'Etat se mêle de tout ?

Pour ma part, j'affirme que la raison première du ministère de la culture est d'être le ministère des artistes de ce pays et le ministère de leur formation au plus haut niveau. C'est sa tâche prioritaire. Par conséquent, le premier établissement concerné dans votre région est le Conservatoire national supérieur de Lyon, qui sera renforcé cette année et qui connaîtra la création de nouvelles sections.

De même, le Conservatoire national supérieur de Paris bénéficiera cette année de moyens supplémentaires pour ouvrir de nouveaux départements. Et ainsi de suite pour la danse, pour les écoles d'art - je l'évoquais de matin - dans

différentes grandes villes de France, notamment à Lyon. Nous sommes d'ailleurs en pourparlers avec le maire de Lyon et avec d'autres villes de votre belle région.

Mais l'Etat - je le dis et les gens censés le pensent - ne peut pas et ne doit pas financer l'ensemble des écoles municipales de France et de Navarre. De fait, le maire de Blois que je suis ne revendique pas pour son école de musique le concours de l'Etat pour l'initiation musicale. C'est une répartition qui s'est dessinée au fil de l'histoire et j'estime normal, en tant que maire de Blois, que la ville prenne en charge ces dépenses-là.

De même, il est souhaitable que les départements fassent un effort pour créer des écoles rurales de musique, même s'il est arrivé bien des fois que la direction de la musique donne un petit coup de pouce pour lancer de tels projets - je pense à plusieurs départements ruraux où cela s'est produit. Ensuite, il appartient aux collectivités locales de prendre le relais.

Pour le reste, je suis prêt à répondre à toutes les questions précises que vous pourriez poser sur les écoles de haute formation.

Quant à l'éducation nationale, je répéterai ce que je disais ce matin : on tire en permanence sur ce ministère, à tort ou à raison, sans jamais citer aucun chiffre ; ce ne sont que procès d'intention. J'ai déclaré ce matin que l'effort qui a été engagé par M. Jospin est largement supérieur à celui qui avait été envisagé dans la loi sur les enseignements artistiques puisque cette loi prévoyait une augmentation de l'effort de 100 millions de francs chaque année. Or, de 1989 à 1990, l'augmentation a été de 392 millions. Pour 1992, il est prévu une nouvelle augmentation de 155 millions de francs.

Je crois savoir que, dans beaucoup d'établissements d'enseignement secondaire, les déficits d'enseignement artistique ont été comblés. Il y a, c'est vrai, des problèmes de vocation et de recrutement, mais ce ne sont pas les seules disciplines où l'on rencontre parfois des difficultés. Je puis témoigner que, dans beaucoup d'écoles, les classes culturelles, les classes du patrimoine et les classes « arc-en-ciel » se sont multipliées grâce au ministère de la culture. Des sections A3, pour le théâtre, pour le cinéma, ont été ouvertes dans un nombre croissant de lycées ou de collèges, sans compter les programmes spécialisés qui portent sur telle ou telle matière artistique. Beaucoup de progrès ont été accomplis. Certes, la mission n'est pas accomplie à 100 p. 100. Aussi, continuez à nous harceler de temps en temps pour que nous soyons d'année en année meilleurs.

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Marc Laffineur.

M. Marc Laffineur. Monsieur le ministre, le ministre du travail de l'emploi et de la formation professionnelle finançait jusqu'à présent des formations professionnelles placées sous la tutelle technique de différents ministères par le biais d'agréments nationaux.

Aujourd'hui, le Gouvernement a décidé la suppression des crédits de formation professionnelle et de promotion sociale dans le budget de 1992.

Les formations touchées ont pour objectif premier de développer les capacités d'innovation et d'élever le niveau de qualification et de spécialisation de personnes déjà insérées professionnellement.

Par ailleurs, les crédits supprimés concernent aussi bien le coût de fonctionnement des formations que la rémunération des stagiaires.

Or, dans le cadre du ministère de la culture, les formations directement visées par ces mesures préparent à des qualifications spécialisées de haut niveau dans les domaines artistiques, techniques, de production et de gestion artistique.

De plus, les organismes menacés sont des centres nationaux implantés dans les régions où ils jouent un rôle décisif à tous les niveaux de développement culturel, international, national, régional et local.

Aujourd'hui, il est clair que la vie artistique dépend beaucoup de l'existence de ces formations de par leur vocation d'innovation et de recherche. La disparition de ces crédits entraînerait un transfert sur les crédits régionaux de la formation professionnelle. Toutefois, dans le déroulement actuel de la décentralisation, il est loin d'être acquis que les régions inscrivent les formations artistiques et culturelles de portée nationale dans leurs priorités.

Au regard de toutes ces conséquences, qui ne peuvent qu'affaiblir l'apport de la France dans l'Europe artistique, pouvons-nous espérer, monsieur le ministre, une annulation de ces mesures brutales ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture et de la communication. M. Marc Laffineur a raison sur le fond : certaines mesures envisagées pouvaient, en effet, inquiéter, et m'ont inquiété.

C'est pourquoi je suis intervenu avec Mme Martine Aubry pour qu'une solution soit trouvée à ce qui risquait effectivement de comporter de fâcheuses conséquences pour toute une série d'organismes de formation.

Je suis donc en mesure de vous apporter de bonnes nouvelles.

Pour le ministère de la culture, la rémunération sera totalement assurée pour les stagiaires inscrits dans les formations longues, pluriannuelles, ayant débuté l'an dernier.

Deuxièmement, la rémunération est aussi garantie pour les stagiaires dont les stages débutent au cours du dernier trimestre de 1991. Exemple : dans le Maine-et-Loire, département qui vous est cher, l'ensemble des 28 stagiaires concernés actuellement en formation au Centre national de la danse contemporaine d'Angers pourront être rémunérés comme il était prévu initialement.

Troisièmement, pour les stages qui commenceront au début de l'année 1992, les possibilités de financement seront déterminées avant le 15 décembre. Il fallait agir vite, décider vite. Un arbitrage rendu a permis d'avancer.

Quatrièmement, les crédits de fonctionnement aux organismes de formation seront maintenus. Le ministère de la culture apportera 300 000 francs supplémentaires pour compenser la réduction des aides du ministère du travail.

M. le président. La parole est à M. Francisque Perrut, pour poser une deuxième question.

M. Francisque Perrut. Monsieur le ministre, ma deuxième question porte à la fois sur la culture et la communication, et plus spécifiquement sur le chapitre « culture » puisqu'il s'agit de la culture - ou plutôt de l'absence de culture - à la télévision.

La télévision est certainement l'un des moyens que l'on pourrait utiliser pour le développement culturel, le plus pratique, celui qui peut toucher toutes les tranches d'âge d'une population, sans demander aucune contrainte, sans participation financière en dehors de la redevance. Et cela pourrait donc être un moyen très utile pour la formation culturelle, éducative, artistique et documentaire.

Or, nous savons tous que ces types de programme sont plutôt limités et placés à des heures de plus faible écoute, tard le soir, car il faut bien laisser la meilleure place aux films d'aventure, aux bagarres, aux violences, qui sont malheureusement le pain quotidien trop souvent offert aux téléspectateurs.

J'avais déjà eu l'occasion d'appeler votre attention, monsieur le ministre, sur ce point, et je sais que vous me répondrez que vous n'êtes pas, après tout, maître de la programmation et qu'il faut respecter la liberté d'expression des responsables des chaînes de télévision. Du moins la chaîne publique pourrait-elle donner l'exemple et ne pas faire passer avant toute autre considération la rentabilité commerciale.

D'autre part, comme les chaînes se considèrent comme des entreprises concurrentes et non pas complémentaires, il se trouve que les bonnes émissions de variétés - car il y en a, heureusement - sont toujours programmées en même temps, au lieu d'être étalées dans l'horaire de la semaine.

Je voulais simplement vous demander, monsieur le ministre, si vous avez des moyens financiers ou administratifs pour faire en sorte que s'améliore la qualité des programmes offerts aux téléspectateurs, notamment à ceux - car ils sont tout de même nombreux, de tous âges - qui souhaitent consacrer leurs loisirs à des occupations plus enrichissantes que les spectacles de western, trépidants de courses-poursuites et bruyants de coups de feu et de rafales de mitraillettes.

On pourrait faire facilement des suggestions. A l'époque de l'Europe, pourquoi pas des émissions qui seraient des émissions préparatoires à l'apprentissage des langues vivantes, et même des émissions sur la connaissance des arts pour les personnes qui ne peuvent pas aller visiter les musées ? Il serait possible de faire des émissions culturelles et artistiques ? Et pourquoi pas des émissions sur la culture civique. Pourquoi ne pas apprendre un peu aux spectateurs ce que sont nos institutions, car, trop souvent, ils se posent des questions et n'ont pas de moyens de trouver les réponses ?

Monsieur le ministre, ne pensez-vous pas qu'on pourrait utiliser mieux la télévision comme instrument de développement de la culture dans notre pays ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. le président. Chers collègues - au pluriel -, je demanderai à chacun de bien vouloir respecter son temps de parole. M. Francisque Perrut vient de dépasser le sien à deux reprises et assez largement lors de sa première question. Je sais que deux minutes, c'est peu, mais on peut tout de même dire beaucoup de choses durant ce laps de temps.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture et de la communication. Comme M. le député a merveilleusement exposé les choses, il me suffira d'être bref. Il parle d'or. Et je pense que M. Vivien, qui nous a rejoints...

M. Robert-André Vivien. Momentanément ! (*Sourires.*)

M. le ministre de la culture et de la communication. ... l'a entendu et qu'il n'oubliera pas ces propos lors du débat sur le budget de la communication.

En attendant on peut s'interroger sur les raisons de certaines dégradations et sur l'importance qui a été donnée au développement des chaînes commerciales. Cela étant, permettez-moi de donner un coup de chapeau au service public : la part des documentaires, de l'information et des programmes destinés à la jeunesse représente plus de 50 p. 100 des programmes de F.R.3 et 35 p. 100 de ceux d'Antenne 2. Les trois chaînes publiques restent le moteur du genre documentaire avec 80 p. 100 des investissements en 1990. Dans le domaine des fictions, Antenne 2 va de nouveau jouer un rôle de premier plan avec l'opération « Cent premières œuvres ».

Puis, s'agissant des heures de programmation, F.R.3 programme des émissions de haute qualité à des heures où le grand public est présent : je pense à *Thalassa* ou encore à *La marche du siècle*.

N'oubliez pas non plus la diffusion de la S.E.P.T. sur F.R.3 le samedi, de quinze heures à vingt heures.

M. Rudy Salles. Quelle est l'audience de la S.E.P.T. ?

M. le ministre de la culture et de la communication. N'oublions pas par ailleurs qu'à partir du printemps prochain, la chaîne culturelle et européenne accèdera au réseau hertzien et sera diffusée cinq heures par jour, de dix-neuf heures à minuit.

M. Rudy Salles. Sur quel réseau ?

M. le président. Je vous remercie.

Nous passons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Jean-Jacques Queyranne.

M. Jean-Jacques Queyranne. Monsieur le ministre, vous venez de rappeler que vous étiez le ministre des artistes. Or vous savez que ceux-ci sont inquiets, puisqu'ils ont manifesté à nouveau hier à propos de l'avenir de leur régime d'indemnisation du chômage.

Les annexes 8 et 10 du régime général de l'U.N.E.D.I.C. concernent les artistes, les musiciens et les techniciens du spectacle. Or, au mois de septembre dernier, les délégués du C.N.P.F. ont dénoncé ces annexes comme étant en partie responsables de l'énorme déficit de l'assurance chômage. Des chiffres contestables ont été lancés sur la place publique. Les artistes ont été présentés comme des privilégiés, voire comme des fraudeurs, ce qui n'est pas le cas - il faut le dire - dans la mesure où le « trou » actuel de l'assurance chômage, qui est de 16 milliards, est bien loin d'être imputable au régime propre de l'Assedic-spectacle.

Ce matin, en répondant aux intervenants, vous avez rappelé, monsieur le ministre, que la question faisait aujourd'hui l'objet de négociations entre les partenaires sociaux et que,

comme les artistes, vous souhaitiez le maintien du système d'indemnisation en cours, c'est-à-dire que vous souhaitiez la conclusion d'un accord permettant de préserver ce régime spécifique dans le cadre d'une solidarité d'ensemble des salariés.

Pour les professionnels du spectacle, c'est une question de dignité et de reconnaissance de leur travail. En même temps, c'est important pour l'économie du spectacle dans notre pays, car ceux qui, de par leur profession, ne bénéficient d'un statut permanent doivent pouvoir être garantis contre le risque de se trouver sans emploi.

Je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous nous confirmiez votre position et que vous lanciez un appel aux partenaires sociaux pour que les professionnels du spectacle aient une garantie en matière d'indemnisation du chômage. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture et de la communication. Là encore, monsieur le président, respectant vos directives, très raisonnables, je serai bref, puisque je me suis exprimé longuement sur ce sujet ce matin.

Je partage entièrement le sentiment de M. Jean-Jacques Queyranne, tout en lui rappelant que le Gouvernement ne peut se substituer aux partenaires sociaux. Les principes qui le guident sont les suivants : le souci d'équilibrer les comptes, la nécessité de préserver un régime spécifique intégré dans le régime général de la solidarité interprofessionnelle. Aucun effort ne sera ménagé pour faciliter le rapprochement des points de vue et la conclusion d'un accord qui soit bénéfique aux uns et aux autres, c'est-à-dire à l'équilibre général du système et à la préservation d'un minimum de revenus pour les artistes intermittents et techniciens du spectacle.

M. Jean-Jacques Queyranne. Merci, monsieur le ministre.

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Jean-Pierre Bequet.

M. Jean-Pierre Bequet. Monsieur le ministre, ce matin vous avez dit choisir la création et la diffusion dans tous les domaines, sans favoriser un art au détriment d'un autre. Vous connaissez mon attachement aux arts plastiques et à la musique, mais je voudrais aujourd'hui vous parler de la danse.

La danse a connu au cours des dix dernières années un développement tout à fait remarquable. Il y a deux ans, nous avons voté une loi sur l'enseignement de la danse, loi attendue et prometteuse. Aujourd'hui, il est temps de l'appliquer pleinement : certes, c'est déjà le cas pour l'habilitation des professeurs de danse, mais ce ne l'est pas encore pour les locaux d'enseignement.

Nous avons besoin de davantage de professeurs de danse, mais nous avons aussi besoin de mieux insérer la danse à l'école, au lycée et à l'Université. Il est également important d'aider à la diffusion des œuvres des nouveaux créateurs, mais aussi à celle des œuvres du répertoire. Pour cela, il faut donc soutenir les efforts des villes, des départements et des régions pour étendre les lieux ouverts à la danse.

Monsieur le ministre, ma question est donc simple : pouvez-vous nous informer des mesures concrètes que vous comptez prendre pour faire encore progresser la danse en France ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture et de la communication. Monsieur le député, là encore, nul besoin d'être très long pour répondre à votre question qui, elle-même, présente très bien les choses.

Vous connaissez l'effort budgétaire accompli en faveur des arts chorégraphiques. L'application de la loi sur la danse a fait l'objet de toute une série de mesures : vingt-neuf écoles privées ont reçu l'habilitation du ministère de la culture ; près de 5 000 dispenses de diplômes ont été accordées dans le cadre des mesures transitoires aux professeurs en exercice depuis plus de trois ans.

Pour répondre plus précisément à votre question, je vous dirai que le décret réglementant l'exploitation des locaux d'enseignement de la danse est actuellement soumis au Conseil d'Etat et devrait être publié prochainement.

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Michel Françaix.

M. Michel Françaix. Monsieur le ministre, à l'heure du développement continu de la présence américaine sur les marchés européens du cinéma, quelle peut être la politique de la France en faveur des alliances européennes ? Faut-il agir au sein des douze ? Faut-il réglementer davantage ? En tout cas, il faut réglementer parce que l'on n'a peut-être pas d'autre moyen de s'en sortir. Le fonds Eurimage est-il un des moyens d'actions ? Faut-il coproduire avec des pays d'Europe centrale et orientale ?

Quelles sont, monsieur le ministre, les pistes que vous entendez suivre ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture et de la communication. Monsieur le député, la vitalité du cinéma européen face au cinéma d'autres continents est une préoccupation constante. Comment y répondre concrètement ?

D'abord, la première action en faveur du cinéma européen, c'est l'action menée par chaque pays en faveur de son cinéma national. Et on ne peut que s'attrister de constater que trop de pays européens ont laissé mourir à petit ou à grand feu leur cinéma national.

Si la France est aujourd'hui en tête de tous les pays d'Europe, elle le doit non seulement à ses talents et à sa combativité, mais aussi, hélas ! à la mort progressive du cinéma d'autres pays qui, en l'absence de régulation, a été attaqué de plein fouet par les médias et, en particulier, par certains médias commerciaux.

Indépendamment de notre propre action pour le cinéma français et de l'action que je souhaite plus vigoureuse de la part des autres pays pour leurs cinémas nationaux, nous avons pris des initiatives de coopération européenne. C'est notre pays qui est à l'origine, par exemple, du fonds Eurimages géré par le Conseil de l'Europe. En deux ans, ce fonds, qui dispose aujourd'hui de 90 millions de francs en provenance de la contribution de dix-neuf Etats, a accordé des aides à cinquante-cinq coproductions européennes.

La France, par ailleurs, a soutenu la mise en place du programme Euréka audiovisuel, à la suite des assises de Paris - souhaitées par le Président de la République - du mois d'octobre 1989. De même, soutenons-nous le programme Média de la Commission de la Communauté européenne, qui est doté de 250 millions d'ECU, tout en souhaitant que la Commission soutienne autant le cinéma que l'industrie audiovisuelle.

Enfin, à notre initiative, a été mis en place un fonds spécial destiné à aider les coproductions entre la France et les pays d'Europe centrale et orientale. Il a permis d'aider une douzaine de projets. L'un d'eux, le film *Urga* de Nikita Mikhalkov, a obtenu le Lion d'or au dernier festival de Venise.

À côté de ces actions, nous avons systématiquement conclu des accords de coproduction avec l'Allemagne, la Belgique, la Suisse et d'autres pays. L'été dernier, nous avons constitué avec l'Italie une sorte d'agence de coproduction, comparable à une commission d'avance sur recettes binationale qui est chargée d'apporter des concours à des projets originaux des cinéastes des deux pays.

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. André Bellon.

M. André Bellon. Monsieur le ministre, en tant que président du groupe Musique de cette assemblée, qui rassemble une centaine de parlementaires siégeant sur tous les bancs, je voudrais vous interroger sur l'avenir et les perspectives de la chanson française.

Cette question a déjà été évoquée par un certain nombre de mes collègues et, en particulier, lors des débats qui ont eu lieu en commission. Ainsi, vous avez fait part à M. Bourg-Broc de votre souci de conduire une politique de « filière ». Mais qu'entendez-vous par là ?

Plus précisément, je m'interroge sur la situation qui est faite à la chanson et à la musique françaises sur la bande FM, bande qui est écoutée de manière assez systématique par les jeunes auditeurs. Il n'y a plus tellement de politique de quotas puisque 90 à 95 p. 100 de la musique ou des chansons diffusées sont d'origine anglo-saxonne. Quant aux 5 p. 100 restants, c'est ce que l'on appelle des standards, c'est-à-dire

des œuvres d'auteurs ou de compositeurs très connus, souvent décédés, œuvres qui désormais font partie de la culture française commune. Finalement, ce mode de diffusion offre peu de possibilités de création.

On me rétorquera que, sur la bande FM, la liberté de diffusion est de règle. Mais il faut aussi songer à la liberté de celui qui entend et à la liberté de la création ! Il y a donc là une contradiction entre diverses définitions de la liberté, suivant le côté où l'on se place.

Cela dit, il est vrai que cette question pourrait tout aussi bien être posée à M. le ministre de la communication.

Vous avez, monsieur le ministre, rappelé à plusieurs reprises les efforts que vous avez accomplis en faveur de la chanson française. Pouvez-vous préciser votre politique en la matière et ce qui peut être fait pour qu'il y ait une diffusion un peu plus large de la chanson française et surtout une plus grande incitation à la création.

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture et de la communication. Certes, monsieur le député, l'expression « filière » manque de poésie, mais elle signifie que notre action - pas seulement celle du Gouvernement, mais aussi celle du C.S.A. et des professions - doit saisir la chaîne musicale qui va de l'édition des disques à leur diffusion à la radio ou à la télévision en passant par la distribution. Il est clair que chaque élément de la chaîne peut contribuer à l'élaboration d'un équilibre, en particulier en faveur des œuvres originales francophones.

Je me suis déjà exprimé sur ce sujet. J'ai d'ailleurs pu observer qu'appeler un chat un chat provoquait des émotions étranges. Souhaiter que nos chaînes nationales de télévision et de radio accordent un certain droit de cité aux œuvres de création originale a le don de susciter l'ire d'un certain nombre de personnes. C'est bizarre ! C'est étrange ! Je n'arrive pas bien à comprendre - plutôt je ne veux pas comprendre - les raisons nobles qui inspirent de telles réactions.

Je suis très heureux que vous ayez posé cette question. Plus les parlementaires seront nombreux à réclamer que les artistes de ce pays puissent accéder aux médias, plus sera aisée la tâche qui m'a été confiée en faveur de la création et des artistes de ce pays.

À l'occasion des manifestations « Vive la radio », une certaine prise de conscience paraît s'être forgée. Des discussions ont eu lieu, c'est une bonne chose. Mieux vaut un bon accord plutôt qu'une règle imposée de force. Un commun accord a été signé entre le syndicat des éditeurs de disques et toute une série de radios reconnaissant la nécessité d'accorder une place plus grande aux œuvres originales francophones. Les signataires se sont engagés à faire des propositions avant le 31 décembre. En outre, en liaison avec le C.S.A., le ministère de la culture sera appelé à organiser un certain nombre de réunions de concertation.

J'espère ne pas nourrir d'illusions. Je souhaite être en mesure, chemin faisant, de vous apporter de bonnes nouvelles. Mais mon intuition est que l'on a maintenant conscience que la situation méritait tout de même d'être améliorée et changée dans le sens que vous souhaitez.

M. le président. Je vous remercie.

Nous passons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Franck Borotra.

M. Franck Borotra. Monsieur le ministre, je souhaite vous interroger sur le devenir des conditions d'accueil au château de Versailles.

Il est vrai que vous portez beaucoup d'attention et d'intérêt au château de Versailles - et je parle sous le contrôle de l'autre député de Versailles, M. Etienne Pinte - puisque, chaque fois que le château ou le patrimoine municipal de Versailles ont eu besoin de vous, nous avons pu compter sur vous.

Vous avez pris une bonne décision en nommant M. Babelon, directeur du château et du domaine de Versailles. Sa vue tout à fait nouvelle sur l'ensemble du domaine et l'élan qu'il a donné seront très utiles pour l'avenir.

Aujourd'hui, quatre millions de visiteurs viennent chaque année au château. Vous avez dit ce matin, monsieur le ministre, que deux millions de jeunes visitaient les musées de notre pays ; eh bien, un million d'entre eux visitent chaque

année le château de Versailles. Pratiquement, d'ici à l'an 2000, ce musée national devra accueillir plus du double de visiteurs. Ainsi, dix millions de visiteurs sont attendus pour l'an 2000 !

Vous avez pris une deuxième bonne décision, celle de demander à M. Gérondeau de faire une analyse des problèmes posés au château de Versailles et de proposer des solutions. Il a apporté effectivement à cette analyse beaucoup de rigueur et il a fait preuve d'une grande imagination dans ses propositions.

Pour l'avenir, quelles sont, monsieur le ministre, vos intentions concernant ce qu'on appelle, un peu à tort à mon avis, le Grand Versailles ? Comment comptez-vous en fait adapter les conditions d'accueil du château de Versailles pour l'an 2000 ?

Ne vous paraît-il pas par ailleurs opportun de chercher des moyens supplémentaires pour permettre une plus large ouverture au public du remarquable musée de l'histoire de France installé dans l'attique du château de Versailles ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture et de la communication. Monsieur le député, je vous remercie beaucoup des paroles aimables que vous avez eues à l'endroit de M. Babelon et à l'égard de l'action menée par le ministère de la culture à Versailles.

La réunification sous une même tête du domaine et du musée était une mesure qui s'imposait.

Beaucoup d'autres mesures ont suivi, en particulier à la période d'été, pour assurer un plus grand étalement de l'ouverture du château et des jardins durant la journée : les horaires des visites ont été prolongés de telle sorte que l'afflux des visiteurs, qui parfois peut être dangereux pour l'intégrité même du monument, puisse être mieux réparti tout au long de la journée ou au début de la soirée.

De même, la restauration en cours du parc - longue affaire, belle aventure ! - permettra sans doute de faciliter la venue d'un plus large public ou de permettre qu'avant la visite du château les visiteurs puissent se promener dans le parc et découvrir les massifs, les sculptures et l'agrément de cet ensemble.

Pour ce qu'on appelle le Grand Versailles, les choses ne sont pas simples. Une société d'étude a été constituée. La question est de savoir où finit le Grand Versailles. Doit-on, et la discussion est en cours avec le ministère de la défense, y inclure l'hôpital Larrey, occupé depuis 1934 par les armées ? M. Joxe y réfléchit et doit se rendre sur place avec moi un jour prochain afin que nous puissions en parler sur le terrain.

Autre problème que vous connaissez bien, celui des Mortemets, actuellement encore affectés à la défense nationale. Le terrain se dégrade rapidement. Là aussi, une discussion devra s'ouvrir entre le ministère de la défense, le ministère de la culture et la commune de Versailles, en particulier son maire, avec lequel, comme vous le savez, nous entretenons d'excellents rapports.

Quant à la gendarmerie de Chèvreuioup, ancienne ferme, ancienne poste, le conseil général pourrait l'acheter au ministère de la défense sous réserve de trouver un prix convenant aux uns et aux autres.

La Grande Ecurie, encore occupée pour cinq ans par le dépôt de la Bibliothèque nationale, pourra donner lieu à un projet d'envergure ; lorsque la Bibliothèque de France sera construite, cet endroit magnifique sera enfin libéré.

Je pourrais énumérer d'autres projets sur lesquels nous travaillons en ce moment. Quelle destination donner à la Petite Ecurie ? Quant à l'hôtel des Menus Plaisirs, il abrite déjà le centre de musique baroque.

Pour moi, le Grand Versailles, c'est non seulement parvenir à un fonctionnement amélioré, à un accueil plus hospitalier des visiteurs, c'est aussi donner à toutes ces propriétés une destination particulière adaptée et vivante ; je vous propose que nous continuions à échanger nos points de vue sur ce sujet.

M. Franck Borotra. Et le Musée d'histoire de France ?

M. le ministre de la culture et de la communication. Vous savez que je me suis beaucoup attaché à en assurer l'achèvement. Il abrite aujourd'hui des collections tour à tour exceptionnelles. Il a été longtemps fermé après restauration. Nous avons débloqué un certain nombre de postes pour en assurer l'ouverture. Celle-ci n'est peut-être pas encore pleinement assurée mais, si nous le pouvons, nous essaierons de répondre à votre demande.

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Jacques Toubon.

M. Jacques Toubon. J'ai entendu les paroles prometteuses de M. le ministre en ce qui concerne le cinéma français et européen. Est-il cohérent avec ces propos que, chaque année, le Centre national de la cinématographie subventionne la sortie de 2 000 copies de films américains distribués en France par les majors américaines et que, en revanche, il soit très difficile d'obtenir du C.N.C. une subvention pour financer des copies de films produits en France et à diffuser aux Etats-Unis ? Mais là n'est pas ma question. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je trouve que M. Françaix s'est un peu vite satisfait de ce qu'on lui a répondu. Peut-être aurait-il pu dire ce que je dis, puisque c'est la vérité !

M. Michel Françaix. Toubon est très bon aujourd'hui !

M. Jacques Toubon. Nous avons appris de diverses sources, y compris du comité technique paritaire des personnels du Centre national des arts plastiques, qu'on envisageait une opération de « délocalisation » de certaines manufactures nationales, et tout particulièrement de la manufacture des Gobelins, de la manufacture de Beauvais, de la Savonnerie, du Mobilier national et de l'Institut français de restauration des œuvres d'art, qui sont installés, en tout ou partie, dans l'enclos des Gobelins, dans le XIII^e arrondissement de Paris, depuis maintenant quatre siècles pour la manufacture des Gobelins.

Ces informations sont pour le moment très imprécises, mais elles ont naturellement provoqué une grande émotion. Pour ma part, avec un grand nombre de Parisiens, avec le personnel des manufactures, de nombreux créateurs et défenseurs du patrimoine, j'ai dit qu'il me paraissait impossible, pour des raisons qui tiennent à l'esprit, au fonctionnement, à la nature de ces manufactures nationales qu'elles soient délocalisées. Si l'atelier école des Gobelins est transféré en province, comment y fera-t-on venir des élèves ? Comment attirera-t-on les grands créateurs pour y enseigner ? Comment, surtout, maintenir la liaison indispensable, pendant sept années de formation, entre les élèves et les artistes lisiens qui travaillent à la manufacture ?

On pourrait faire les mêmes remarques à propos de tous les autres projets.

Nous estimons donc qu'il ne s'agit pas d'un bon projet et qu'il est incohérent de classer dans le patrimoine national un restaurant, Le Fouquet's de l'avenue George-V, et, parallèlement, d'envisager d'un cœur léger d'enlever les Gobelins des Gobelins. Il faut être logique !

Monsieur le ministre, où en sont les projets, les intentions et les orientations du Gouvernement, car nous ne voulons juger qu'en fonction de faits et d'informations exacts ? Si vous pouvez nous répondre, ça fera certainement avancer la cause des Gobelins. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. Mon cher collègue, je crois que vous n'étiez pas présent en séance lorsque j'en ai appelé à la brièveté et au respect du temps de parole.

Je demande à chacun de s'en tenir aux deux minutes qui lui sont imparties.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture et de la communication. Monsieur Toubon, vous m'avez posé deux questions en une.

Si le Centre national de la cinématographie finance des copies de films, c'est précisément pour faciliter l'accès des films quelle que soit leur nationalité, à tous les coins du pays, au moment même où ils sortent à Paris. Le privilège qui consistait pour les villes centres à être seules à pouvoir proposer ces films a été remis en cause grâce à la mise à disposition de copies à toute une série de salles municipales ou départementales, à des exploitants privés de petites villes.

C'était une mesure de démocratisation. Ce sont des copies de films américains, allemands, anglais, français, et les films français bénéficiaient eux aussi d'un grand nombre de copies. Ainsi, le film *Cyreno de Bergerac* a pu atteindre immédiatement l'ensemble du territoire national et on a pu constater dans de petites communes un taux de fréquentation de 50, voire 60 p. 100.

M. Jacques Toubon. Je voulais parler du problème de la concurrence !

M. le ministre de la culture et de la communication. Et ce n'est pas en fermant les salles de cinéma...

M. Eric Raoult. Nous n'avons pas dit ça !

M. le ministre de la culture et de la communication. ... comme vous le laissez faire à Paris, monsieur Toubon, que l'on favorise la fréquentation cinématographique.

M. Jean-Yves Chamard. Pas d'agression !

M. le ministre de la culture et de la communication. Mais la vérité n'est pas votre préoccupation première.

M. Jacques Toubon. Deux mille copies de major américaines financées par le C.N.C. : voilà la vérité ! Et il n'y a pas cent copies de films français financées pour être diffusées aux Etats-Unis !

M. le ministre de la culture et de la communication. Monsieur le président, si vous aviez la gentillesse de faire en sorte que M. Toubon ne m'empêche pas de parler !

M. le président. Mon cher collègue, je vous en prie ! Vous connaissez la règle : demandez l'autorisation d'interrompre le ministre !

M. Eric Raoult. Mauvais joueur, monsieur le ministre !

M. Jacques Toubon. Répondez à la question, c'est tout !

M. le ministre de la culture et de la communication. Vous qui avez cédé des chaînes à des opérateurs qui passent 75 p. 100 de séries américaines, vous qui avez contribué à l'américanisation de la France, vous osez aborder ce thème ? Vous avez quasiment affirmé les télévisions nationales à des compagnies américaines. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Yves Chamard. N'importe quoi ! Qui a laissé sombrer TF 1 ?

M. le ministre de la culture et de la communication. Vous réclamez la dérégulation des télévisions, mais, monsieur Toubon, vous n'avez qu'un rêve : que les séries américaines soient présentes en force dans les émissions des télévisions nationales.

M. Jacques Toubon. Moi ? C'est la meilleure !

M. Jean-Yves Chamard. N'importe quoi !

M. le ministre de la culture et de la communication. Alors, du calme ! Et cessez de dire tout et le contraire de tout !

M. Jean-Yves Chamard. C'est pourtant ce que vous faites !

M. Eric Raoult. Vous vous croyez avec vos anciens étudiants !

M. le ministre de la culture et de la communication. Abordons maintenant le sujet qui préoccupe pour de hautes raisons de culture M. Toubon, qui est député de Paris mais qui ne l'est quand même pas et qui plaide en permanence pour la décentralisation, pour la province, pour les régions, pour les départements et pour les communes.

M. Eric Raoult. Vous-même avez été élu de Paris, monsieur le ministre !

M. le ministre de la culture et de la communication. Certes, et j'en suis très fier et très heureux, mais je mets en accord mes actes et mes paroles.

M. Eric Raoult. Nous en reparlerons plus tard !

M. le ministre de la culture et de la communication. Dès qu'il s'agit de transférer un petit bout d'administration...

M. Jacques Toubon. Parce que les Gobelins, c'est une administration ? Bravo !

M. le ministre de la culture et de la communication. Je parle d'abord en général et je parlerai des Gobelins ensuite mais, monsieur Toubon, vos érucations n'auront pas raison de ma détermination à vous répondre.

Je vois ici ou là des élus de Paris, notamment, faire assaut de provincialisme, mais dès que telle ou telle administration est appelée à déménager dans une autre ville, c'est aussitôt une levée de boucliers, on crie au démantèlement !

Je suis de ceux qui pensent qu'il est indispensable que l'Etat - et Mme Cresson a raison - ait une politique ambitieuse, déterminée, volontariste, de transfert d'entreprises et d'administrations un peu partout à travers la France afin de revitaliser le tissu social, industriel et humain français. Des centres scientifiques, des universités, des grandes écoles, des établissements publics se sont implantés en province et j'ai fait des propositions pour que le ministère de la culture transfère lui aussi un certain nombre de services.

M. Jacques Toubon. L'opéra à Rouen, mais pas l'Opéra Bastille.

M. le ministre de la culture et de la communication. Parlons des Gobelins, si la question vous intéresse vraiment. Je rappelle que trois cent neuf titulaires ou contractuels travaillent actuellement sur ce site, employés par les services généraux du Mobilier national, les manufactures de tapisserie de Beauvais, de la Savonnerie et des Gobelins, les ateliers de restauration et de création du Mobilier national et l'Institut français de restauration des œuvres d'art.

Il y a quelques années, j'ai pris une série d'initiatives afin qu'une partie de nos ateliers nationaux, de nos manufactures nationales s'installe ailleurs qu'à Paris. Ce fut une levée de boucliers lorsque nous avons décidé d'installer une partie des manufactures à Beauvais, ce qui était pourtant conforme à l'histoire, que vous invoquez. De même, nous avons décidé d'installer un centre de production à Lodève.

Le projet de délocalisation envisagé concernerait - la question est encore à l'étude - cent trente-sept personnes, employées dans la partie des manufactures de Beauvais qui n'a pas été transférée lors de l'opération précédente, et dans la manufacture de la Savonnerie, qui serait si possible également transférée à Beauvais, ce qui serait là aussi assez conforme à l'histoire.

On évoque par ailleurs le projet d'un regroupement de l'ensemble des organismes de restauration des œuvres d'art, ceux des Petites Écuries de Versailles et de l'I.F.R.O.A., en dehors de Paris, peut-être dans la région parisienne, peut-être à Marne-la-Vallée. La question n'est pas encore résolue. L'idée consisterait à constituer un véritable Centre national de la restauration et à regrouper l'ensemble des organismes sur un même site, ce qui serait beaucoup plus logique que la dispersion actuelle. Mais ce site ne peut en aucun cas être le XIII^e arrondissement de Paris, du fait du manque de place.

Il est aussi question que la Manufacture des Gobelins soit transférée à Beauvais, ainsi que certains éléments des ateliers de restauration dont la présence à Paris n'est pas obligatoire, je pense en particulier aux ateliers de retretuie de tapis et de tapisserie. Mais une hésitation peut en effet demeurer pour des raisons historiques, et je donne sur ce point acte à M. Toubon de son intervention, en ce qui concerne la Manufacture des Gobelins. En tout état de cause resteraient à Paris les services généraux et les ateliers de restauration de proximité.

Le dossier n'est pas traité comme cela à la légère. Il fait l'objet de discussions et de concertations approfondies avec les personnels. Sur toutes ces questions, une expertise est en cours, dont les conclusions permettront de prendre des décisions définitives au premier semestre 1992. Tels sont, monsieur le député, les termes du problème que vous avez soulevé.

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Eric Raoult.

M. Eric Raoult. Monsieur le ministre, voici quelques instants, vous nous avez exhortés à appeler un chat un chat. Vous avez la responsabilité de la culture, de la communication et des grands travaux. Avez-vous également dans vos compétences la sous-culture des banlieues ? Je veux parler de l'attitude des pouvoirs publics à l'égard des mouvements rap, hip-hop et tag.

Dans une interview à l'hebdomadaire V.S.D., le 30 octobre 1990, vous avez affirmé : « Je crois à la culture rap car c'est un véritable phénomène de civilisation. »

Dans la dernière publication du mouvement H.L.M., je lis également : « L'opération hip-hop s'inscrit dans une perspective d'ouverture des musées à des publics nouveaux et dans le cadre d'une recherche sur la culture hip-hop initiée par le ministre de la culture, (...) l'objectif étant de proposer à des jeunes de banlieue, danseurs, peintres et musiciens, issus de la culture hip-hop, d'effectuer un travail de recherche, de création et de communication sur leur culture » - j'insiste sur ce mot - « et, pour la première fois, de l'exposer au musée. »

On croit rêver, lorsqu'on est un élu de banlieue et qu'on lit de tels propos. Le groupe Nique-ta-mère est, semble-t-il, subventionné par le ministère de la culture. Cette sous-culture new-yorkaise, qui érige le Bronx ou Harlem en modèle culturel, ne doit pas, me semble-t-il, être aidée, même si cela vous fait rire, mais être effacée. Car c'est aussi de l'intégration de jeunes des banlieues qu'il s'agit !

Monsieur le ministre, la sous-culture des banlieues est génératrice de violences urbaines. La R.A.T.P. dépense six millions de francs et la ville de Paris vingt millions de francs par an pour lutter contre les tags et les graffitis. Alors que le problème interpelle tous les élus locaux et, j'en suis persuadé, un très grand nombre de nos collègues - peut-être même vous - le ministère de la culture subventionne les taggers, et l'université Paris VIII a même organisé des cours de tag.

Monsieur le ministre, une mode n'est pas une culture, un ministre de la culture n'est pas un ministre des modes.

M. Bernard Schreiner (Yvelines). Ne mélangez pas tout ! Si le ridicule tuait, vous ne pourriez pas poursuivre votre intervention !

M. Eric Raoult. Le rap, le tag, le hip-hop, ce n'est pas de la culture. Pouvez-vous préciser votre position sur ce sujet ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. François Loncla. Ridicule ! Cette intervention restera dans les annales !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture et de la communication. Naturellement, on peut toujours ne mettre en lumière qu'un aspect d'un problème. Je rappelle donc à nouveau que nous avons conduit et que nous continuerons à conduire avec M. Delebarre un ensemble d'actions dans certains quartiers des 400 villes de France qui bénéficient de la procédure DSQ. Ces actions ne se cantonnent pas dans un seul genre artistique. Elles portent sur la musique, le théâtre, la poésie et se sont déroulées tout au long de l'année en liaison avec de nombreuses municipalités. Elles se sont traduites en particulier par le soutien à l'ouverture de salles de répétition, de salles de spectacles, de bibliothèques et de bibliobus.

M. Eric Raoult. Vous parlez beaucoup, mais venez chez moi !

M. le ministre de la culture et de la communication. Permettez ! Je ne vous ai pas interrompu, soyez correct, nous ne sommes pas dans un meeting mais à l'Assemblée nationale !

M. Eric Raoult. Justement !

M. le ministre de la culture et de la communication. Permettez-moi de vous répondre, monsieur le député.

M. Eric Raoult. Répondez aux questions !

M. le ministre de la culture et de la communication. Vous posez vos questions comme vous l'entendez. Laissez-moi vous répondre comme je l'entends !

M. le président. Mon cher collègue, j'apprécierais que vous n'interrompiez pas le ministre sans son autorisation. Demandez-la-lui et je vous donnerai la parole.

M. le ministre de la culture et de la communication. Toute une série d'actions sont conduites avec M. Delebarre - éducation artistique dans les zones d'éducation prioritaire, création d'ateliers, installation d'artistes résidents dans toute une série de quartiers.

Je mentionnerai encore deux actions qui ont été l'an dernier un peu comme des points d'orgue : « Saison en banlieue » et « Quartiers-lumière ».

Que le rap ait sa place dans les actions choisies par les animateurs ou les jeunes eux-mêmes ne me scandalise pas, monsieur le député. Je n'ai pas pour autant, contrairement à ce que l'on a voulu faire croire en citant un extrait de déclaration, érigé le rap en genre artistique unique, comme s'il était devenu tout à coup une sorte d'art officiel à imposer à l'ensemble du pays ou à tel ou tel quartier.

Je persiste cependant à penser que, de même qu'il y a de bonnes et de mauvaises poésies, de bons et de mauvais auteurs, de bons et de mauvais cinéastes, il existe de bons et de mauvais rapeurs.

Figurez-vous, monsieur le député, que j'ai été moi-même, comme tant d'autres, le spectateur d'improvisateurs tout à fait remarquables. Je vous l'avoue quitte à vous choquer.

M. Eric Raoult. Ce sera difficile !

M. le ministre de la culture et de la communication. Je sais que, pour vous choquer, il faut en faire beaucoup.

M. Eric Raoult. Pour que vous me choquiez, oui !

M. le ministre de la culture et de la communication. Ayant consacré une partie de mes recherches personnelles à l'histoire du théâtre, en particulier à ce qu'a été le théâtre aux XVII^e et XVIII^e siècles, je trouve qu'il y a une certaine parenté entre certains interprètes brillants du rap et les acteurs de la *commedia dell'arte* : le rap est un art qui s'inscrit dans une forme, une rythmique, un langage, une syntaxe, et qui fait place à une improvisation inspirée par l'actualité la plus brûlante.

M. Eric Raoult. Vous êtes vraiment de la « gauche caviar » ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le ministre de la culture et de la communication. Si vous vous passionnez pour ces sujets...

M. Eric Raoult. Moi, je les vis !

M. le ministre de la culture et de la communication. Moi aussi, monsieur le député !

M. Jean Giovannelli. Monsieur le ministre, ne perdez pas votre temps à essayer de lui expliquer les choses !

M. le ministre de la culture et de la communication. Monsieur Raoult, peu m'importent vos attaques !

Souvenons-nous aussi de la formidable expérience vécue aux Etats-Unis à l'époque de Roosevelt : ce que l'on a appelé les « journaux vivants » a constitué un élément très important de la créativité populaire et artistique. Un homme comme Joseph Losey est issu de ce cadre d'une action d'improvisation et de culture populaire.

Alors, de grâce ! Evitez les condamnations formelles ! J'éviterai moi-même d'ériger un poète, parce qu'il est poète, en grand poète, un cinéaste, parce qu'il est cinéaste, en grand cinéaste ou un rapeur, parce qu'il rapeur, en grand rapeur. Il y en a de bons et il y en a de mauvais. Cessez de jeter le discrédit sur une forme d'art que vous ne pouvez pas supporter...

M. Eric Raoult. Les fonds publics sont engagés !

M. le ministre de la culture et de la communication. ... parce qu'elle exprime une violence qu'une politique d'indifférence et d'exclusion, conduite pendant trop longtemps, a provoquée. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe de l'Union du centre.

La parole est à M. Christian Kert.

M. Christian Kert. Monsieur le ministre, je souhaiterais que nous parlions du livre.

Le livre ne va pas bien, notamment en ce qui concerne les petites et moyennes maisons d'édition.

Quand une maison d'édition comme Rivages est reprise par Payot, par exemple, c'est peut-être la seule façon pour elle de sauver sa ligne éditoriale, mais c'est surtout, hélas ! le signe précurseur de ce qui attend bon nombre de maisons d'édition régionales si le livre continue de se vendre aussi mal.

Je sais que des crédits destinés à soutenir le développement des maisons d'édition existent - ils se sont élevés en 1991 à 6,5 millions de francs. Je sais qu'un fonds spécial a pour fonction d'aider les petites et moyennes maisons d'édi-

tion à accéder aux différents concours bancaires nécessaires à leur développement. Mais cela ne suffit pas, ou plutôt cela ne suffit plus.

Pour bon nombre de petites maisons d'édition, il s'agit non plus de développement, mais de survie.

Aujourd'hui, ces maisons nous interrogent.

Pourquoi ne pas lancer une politique de lecture publique, qui ferait des bibliothèques des interlocuteurs privilégiés des éditeurs et servirait, par effet induit, le livre, et donc les libraires, qu'il nous faut également protéger, partant de l'évidence : qui a lu ?

Il faut, à la demande des éditeurs, monsieur le ministre, créer de nouveaux espaces pour les petites et moyennes maisons d'édition. Les éditeurs n'attendent ni de vous, ni de nous l'éternelle solution de la subvention car ils sont fiers de leurs produits. Mais aujourd'hui, dans un contexte économique qui n'invite pas à la dépense culturelle, il ne se trouve quasiment plus personne pour acheter ces produits.

Je le sais, monsieur le ministre, ce n'est pas pour vous une solution suffisante pour les abandonner. Mais pourriez-vous nous dire ce que vous préconisez pour sauver le livre et, à travers lui, la création littéraire ?

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture et de la communication. Monsieur le député, vous venez d'évoquer un sujet qui mérite l'attention, et c'est pourquoi la direction du livre du ministère de la culture et Mme Evelyne Pisier se sont efforcées, à la fois par des moyens budgétaires, mais aussi grâce aux concours des institutions bancaires, de soutenir toute une série d'actions de modernisation, de formation et de développement, notamment auprès des librairies indépendantes.

Au-delà de l'action menée par les pouvoirs publics depuis l'adoption de la loi sur le livre, en passant par diverses mesures, dont la création d'un médiateur pour le livre, la conscience s'est affirmée, en particulier chez les éditeurs, qu'il était aujourd'hui indispensable de mettre davantage l'accent sur la diversité des éditeurs et sur le soutien apporté à la librairie.

C'est pourquoi nous avons notamment mis en place, au sein de l'Institut de financement des industries de la culture, l'I.F.C.I.C., un mécanisme qui comporte un fonds de garantie ayant pour mission d'aider les petites et moyennes maisons d'édition à accéder aux différents concours bancaires nécessaires à leur développement car nous savons bien que la rentabilité de ce type d'entreprises est souvent inférieure à celles d'autres secteurs de l'économie, ainsi que vous l'avez vous-même justement reconnu.

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Christian Kert, pour une seconde question.

M. Christian Kert. Avant de poser ma seconde question, qui concernera le patrimoine, je ferai, monsieur le ministre, une remarque liminaire.

En présentant votre budget, vous nous avez dit que vous aspiriez à ce que ce budget privilégie les régions. Nous pouvons tous nous en réjouir, quelles que soient les frontières qui peuvent par ailleurs nous diviser, et rendre à cet égard hommage à l'effort considérable fourni par les collectivités territoriales pour la culture - celles-ci vont souvent au-delà du « 1 p. 100 » vers lequel tend le budget de la culture.

Ma question, en quatre points, portera sur les monuments historiques. Mon collègue Édouard Landrain s'y serait volontiers associé s'il ne devait affronter à cette heure, au conseil général de la Loire-Atlantique, les problèmes que je souhaite vous exposer.

Si l'on peut regretter que 600 millions de francs de crédits demeurent non utilisés, on peut s'interroger sur le fait de savoir si, dans le domaine de l'action culturelle, certaines règles du jeu ne doivent pas être changées.

Premièrement, pensez-vous que l'on pourrait assurer 50 p. 100 de participation de l'Etat pour les monuments classés, au lieu des 30 à 40 p. 100 qui sont devenus la participation habituelle consacrée ?

Deuxièmement, quand pourrez-vous autoriser les villes et les départements à intervenir sans qu'ils soient obligés d'attendre cette fameuse participation de l'Etat ?

Troisièmement, en cas de début des travaux, pourriez-vous nous assurer que la subvention de l'Etat serait malgré tout versée ?

Enfin, pourriez-vous permettre aux entreprises locales, très souvent moins onéreuses que les grandes entreprises, d'intervenir pour réaliser certains travaux sur les monuments historiques, au lieu que l'on soit obligé de passer par les entreprises labellisées, dont les tarifs sont toujours élevés ? Bien entendu, ces travaux réalisés par les petites entreprises locales se feraient dans tous les cas sous la surveillance des architectes de monuments historiques.

Je vous remercie par avance de votre réponse.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture et de la communication. Monsieur le député, cette question a été longuement évoquée ce matin. Je ne répéterai pas ce que j'ai déjà dit, en particulier sur le report d'un crédit de 800 millions de francs d'autorisations de programme non consommé en 1987 - époque où je n'étais pas au Gouvernement - que nous devons d'année en année éponger.

Il n'en reste pas moins que nous devons être toujours plus vigilants.

C'est précisément pour accélérer l'exécution du budget que j'ai décidé le transfert de la maîtrise d'ouvrage au propriétaire, qu'il soit public ou privé. Cela se fera dès le mois de janvier prochain dans trois régions à titre expérimental. Si l'expérience est concluante, la mesure sera généralisée à l'ensemble de la France.

Dans le même esprit, nous sommes décidés à accélérer encore, avant la fin de l'année, les procédures, et donc à supprimer toute une série de consultations intermédiaires qui font perdre beaucoup de temps et qui ralentissent inutilement l'examen des dossiers et des travaux.

En revanche, il y a un point sur lequel aucun ministre ne pourra agir, à moins que l'on change les règles de notre droit financier : à partir du moment où des travaux sont engagés, il est impossible à la puissance publique de décider l'attribution d'une subvention.

J'ajoute que, s'agissant d'un monument historique, il serait étrange qu'une collectivité ou un propriétaire privé puisse commencer des travaux sans l'aval de l'architecte des Monuments historiques et de l'ensemble des responsables locaux qui ont la charge de veiller à la préservation du patrimoine - je pense en particulier au conservateur régional des Monuments historiques - ou alors le maire concerné ou le propriétaire privé se mettrait en grave infraction vis-à-vis non seulement des règles de la comptabilité publique, mais aussi de notre législation. D'autre part, ainsi que je l'ai déjà précisé ce matin, j'ai demandé au mois de juillet dernier que les clés de répartition soient élargies. Cette mesure est applicable dès à présent et elle le sera *a fortiori* en 1992. Pour ce qui concerne les petites communes dotées d'un patrimoine important, la participation de l'Etat peut désormais aller jusqu'à 80 p. 100.

M. le président. Je vous remercie.

Nous en revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Charles Metzinger.

M. Charles Metzinger. Monsieur le ministre, je voulais d'abord vous interroger à propos de la Bibliothèque nationale mais M. Biasini, ce matin, a largement traité le sujet, et il m'a apporté toutes les réponses aux questions que je me posais.

Je comptais ensuite vous parler de développement culturel, mais vous avez apporté aux questions de M. Raoult - questions dont je me dissocie absolument de l'esprit - des réponses qui me satisfont également.

Il me reste à vous poser la question suivante : de quels moyens peuvent disposer les collectivités locales qui comptent favoriser l'accès à l'expression culturelle et artistique de publics qui, traditionnellement, n'ont que difficilement accès à cette expression ?

M. Eric Raoult. Ça veut dire quoi ? On croit rêver !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture et de la communication. Votre question, monsieur le député, mériterait de longs développements ou aucun ! (*Sourires.*)

D'abord, il faut qu'une collectivité publique, un maire, un conseil municipal aient une volonté, une volonté politique, pour la culture dans leur ville. Lorsque tel est le cas, le ministère de la culture répond « présent » pour discuter, négocier, dialoguer, et éventuellement pour conclure ce que nous appelons une convention de développement culturel. Ce coup de main, si je puis dire, est destiné à favoriser, dans deux ou trois domaines prioritaires de la vie culturelle de la commune concernée, le développement d'actions originales.

Votre question est si vaste qu'elle m'obligerait à vous retenir de longues heures encore. Mais tout ce que j'ai dit ce matin y répond déjà.

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Marc Dolez.

M. Marc Dolez. Monsieur le ministre, je souhaite vous interroger sur ce qu'il convient d'appeler aujourd'hui les « musées de société ». Ces musées, qui sont plus de cinquante à travers le pays, sont spécialisés dans les techniques, l'ethnographie, les arts et traditions populaires. Riches de leur diversité, ils attirent, en province en tout cas, beaucoup de monde.

Je citerai l'exemple du Centre historique minier de Lewarde, que je connais bien. Ce centre aura accueilli cette année près de 120 000 visiteurs. Par sa fréquentation, il est le premier musée du Nord-Pas-de-Calais.

Les « musées de société » s'interrogent sur leur avenir, ainsi que nous avons pu le constater à Mulhouse, au mois de juin dernier, lors d'un colloque particulièrement intéressant organisé par la direction des musées de France.

Nous la plupart du temps d'une initiative locale ou de celle d'un mouvement associatif, ils ont souvent, il faut bien le dire, le sentiment d'être des parents pauvres. A juste titre, votre ministère les incite à se professionnaliser, donc à se doter de conservateurs diplômés. Mais, aujourd'hui, 95 p. 100 du corps des conservateurs se dirigent quasi automatiquement vers les musées d'art, et je ne suis pas sûr que cette tendance soit enrayerée par l'Ecole nationale du patrimoine, seule école désormais apte à former des conservateurs.

C'est la raison pour laquelle, monsieur le ministre, je souhaiterais connaître votre sentiment sur cette grande interrogation des « musées de société » et vous demander, plus concrètement, si vous envisagez de revoir la carte des musées de France afin de définir un nouveau statut national qui permettrait aux grands « musées de société » d'y trouver enfin leur place - je pense à des musées qui ont à ce jour une audience nationale, voire européenne.

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture et de la communication. Monsieur le député, l'Etat a pour mission de lancer des réflexions sur un certain nombre de sujets, de susciter des confrontations, de favoriser des échanges d'idées.

Je voudrais poser le principe que, dès lors que l'Etat a ouvert une réflexion sur une institution nouvelle, sur une idée originale, il ne se propose pas pour autant d'en financer aussitôt la réalisation.

Si nous avons pris l'initiative d'organiser un colloque à Mulhouse, ville qui avait de nombreux titres à accueillir cette manifestation puisqu'elle fut une ville pionnière dans le domaine des musées dits de société, c'était précisément pour essayer de rassembler, dans une réflexion commune, des Français et des étrangers sur cette forme nouvelle de musée.

Il ne s'agit pas de musées d'art ; ils ne recèlent pas principalement des collections de peintures, de sculptures ou d'objets. Parfois même, ce peuvent être des musées sans collection. Or toute notre théorie des musées est fondée, depuis la Révolution, sur l'existence d'une collection.

J'ai assez dit tout à l'heure avec force qu'on ne pouvait pas demander à l'Etat de tout faire. J'ai d'ailleurs cru comprendre que ce sentiment était partagé sur tous les bancs. Il est déjà requis par les musées nationaux et par les musées classés et contrôlés des villes. Cela dit, certains musées de société ont réussi à accéder à un statut proche de ces musées classés.

Ce que, dans un premier temps, nous pouvons faire, outre avancer dans notre réflexion, c'est apporter une assistance technique, des concours intellectuels, éventuellement quelques soutiens matériels, et faciliter des confrontations d'idées. Mais rien n'interdit, par la voie associative, aux collectivités

ou aux entreprises privées concernées d'engager, par un système de détachement à imaginer, de vrais conservateurs. Tel est d'ailleurs le cas dans de nombreux musées. Et à mesure que le temps passera, que l'école nationale du patrimoine formera de nombreux conservateurs, je suis sûr que des vocations nouvelles surgiront et que plus facilement encore qu'aujourd'hui nous trouverons des candidats pour diriger des musées de société.

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Thierry Mandon, pour la dernière question.

M. Thierry Mandon. Monsieur le ministre, ma question portera sur l'action que vous menez, depuis plusieurs années déjà, en faveur des quartiers dits en difficulté, qui bien souvent n'ont pour seul nom qu'un sigle, celui de D.S.Q., par exemple.

De nombreux élus sont convaincus de l'intérêt que présente l'activité culturelle pour amorcer des processus de réinsertion des jeunes en difficulté, pour valoriser le potentiel créatif considérable, qui existe dans ces quartiers, trop souvent mis à l'écart des circuits traditionnels de production des activités culturelles, ou encore pour permettre, par la rencontre des formes d'expression les plus diverses, que chacun s'y sente membre d'une communauté plus large que celle à laquelle le rattachent ses seules origines.

Bien évidemment, on ne recueille qu'au bout de plusieurs années le fruit des efforts fournis et nous savons tous le judicieux mélange de volonté et de patience qui est indispensable pour obtenir des résultats durables. J'en parlais tout à l'heure avec mon collègue M. Bernard Schreiner, comparant ce qui se fait à Mantes-la-Jolie à ce qui se fait en Essonne, que ce soit à Ris-Orangis, à Draveil, à Epinay-sous-Sénart ou dans bien d'autres lieux encore.

Mes deux questions précises porteront sur les nombreux moyens que vous avez consacrés, ces dernières années, aux actions de ce type.

D'abord, quel bilan en dressez-vous, qu'il s'agisse des cafés-musique, du soutien aux associations de quartier ou de bien d'autres actions encore, et quel développement envisagez-vous pour l'année qui vient ? Ensuite et surtout, par quels moyens pensez-vous réintroduire ces quartiers en difficulté et les gens qui y vivent dans une conception plus globale de la ville tant, à l'évidence, il serait dangereux que, par une sorte d'effet pervers, la politique des quartiers en difficulté ne conduise, en fait qu'à couper un peu plus ces quartiers du reste de l'agglomération à laquelle ils appartiennent ?

M. Bernard Schreiner (Yvelines). Très bien !

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture et de la communication. Monsieur le député, j'ai un peu évoqué ces sujets ce matin et tout à l'heure encore, en réponse à une question de l'un de vos collègues. Pour être plus précis encore, je souligne que le ministère de la culture est le troisième financeur du développement social des quartiers. En proportion de notre budget, c'est même la première administration concernée.

Vous connaissez toutes les initiatives qui ont été prises : les Quartiers lumières, « Une saison en banlieue », les enseignements artistiques dans les zones d'éducation prioritaire, les contrats de villes, le développement d'équipements de proximité, que nous poursuivons en liaison, en particulier, avec Mme Frédérique Bredin, les résidences d'artistes dans ces quartiers.

Comme vous, je crois que la culture, avec d'autres activités, telles que l'économie et le sport, doit être au cœur du développement social urbain. La politique d'intégration sociale dans les villes et leurs quartiers repose non seulement sur une action en faveur du logement et de l'emploi, mais aussi sur une action culturelle en profondeur. Vous pouvez, par conséquent, compter sur notre détermination pour aller de l'avant.

Pour répondre de manière plus précise à M. Metzinger qui m'interrogeait sur ces mêmes thèmes, je rappelle que, dans le projet de budget qui vous est soumis, nous vous proposons d'augmenter de 9 p. 100 les crédits relatifs à ces actions pour atteindre, en 1992, 381 millions de francs.

M. Charles Metzinger. Je suis heureux de l'apprendre, monsieur le ministre.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

CULTURE ET COMMUNICATION

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Culture » des états B et C et à la ligne « Culture et communication » de l'état D.

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 212 953 256 francs ;
« Titre IV : 154 400 000 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 1 423 942 000 francs ;
« Crédits de paiement : 445 087 000 francs. »

TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 4 265 460 000 francs ;
« Crédits de paiement : 1 529 273 000 francs. »

ÉTAT D

Autorisations d'engagement accordées par anticipation sur les crédits à ouvrir en 1993

« Chapitre 35-20. - Patrimoine monumental. - Entretien et réparation : 12 000 000 francs. »

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture et de la communication. En application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution, je demande la réserve du vote des crédits inscrits à la ligne « Culture » de l'état B, titres III et IV et à l'état C, titres V et VI, ainsi que de l'amendement n° 52 qui s'y rapporte et des crédits inscrits à la ligne « Culture et communication » de l'état D.

M. le président. La réserve est de droit.

Toutefois, en application de l'article 96 du règlement, nous allons examiner maintenant l'amendement n° 52 dont le vote sera réservé.

Sur le titre VI de l'état C concernant la culture, M. Gilbert Gantier et les membres du groupe Union pour la démocratie française ont présenté un amendement, n° 52, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de paiement de 921 000 000 francs. »

La parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. Monsieur le président, je ne suis pas surpris que M. le ministre ait demandé la réserve du vote : c'est une technique à laquelle nous sommes habitués. Nous l'avons subie durant tout l'examen de la première partie du projet de loi de finances pour 1992, puisque M. Charasse a demandé la réserve du vote sur tous les amendements et sur tous les articles dès l'examen de l'article 1^{er} et qu'à la fin, le Gouvernement a engagé sa responsabilité, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. C'est dire, une fois de plus, dans quelles conditions le Parlement délibère sur ce qui constitue l'acte fondamental d'une démocratie, c'est-à-dire le vote du budget de l'Etat.

Mon amendement, qui ne sera donc pas soumis à un vote, a pour objet de réduire les crédits du chapitre 66-10 de 921 millions de francs. Il s'agit des crédits destinés à la Bibliothèque de France.

Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous ai écoutés avec la même attention ce matin que lorsque vous êtes venus en commission des finances nous parler des

crédits d'équipement du ministère de la culture. Pour ce qui concerne la Bibliothèque de France, je pense que nous sommes tous d'accord, sur tous les bancs de cette assemblée, pour dire qu'il s'agit d'un noble et grand projet dont le principe - je parle bien du principe - n'appelle aucune critique de notre part. Il est exact, en effet, que nous ne pouvons pas franchir le cap de l'an 2000 avec les installations actuelles de la rue de Richelieu qui sont, depuis des décennies, dépassées par le progrès technologique et par les besoins culturels du pays.

En ce qui concerne, en revanche, le projet architectural lui-même, je rappelle d'abord qu'il a été critiqué par des personnalités compétentes de France et de l'étranger. Des historiens comme M. Chaunu, M. Duby ou M. Vernant, des scientifiques tels que M. Lhermitte, M. Louis Néel, prix Nobel, M. Michel Déon, M. Dutourd, M. Maurice Rheims ou Mme de Romilly - et j'en passe - ont tous signé un texte critiquant ce projet. Celui-ci fait l'objet de critiques très vives parce qu'il est extraordinairement coûteux. Il est en effet estimé entre 5 et 7 milliards de francs. Et encore ne connaissons-nous pas le coût des équipements qui seront nécessaires à son fonctionnement. Je rappelle, en effet, que ce sont dans quatre tours, en forme de livres ouverts, s'il vous plaît, que seront stockés les livres, lesquels seront soumis à un système de conditionnement d'air qui permettra de contrôler l'hygrométrie et la température, et dont le coût sera extrêmement élevé alors que les possibilités de panne ne peuvent être exclues. Ce coût de fonctionnement est estimé entre 1 et 1,5 milliard de francs par an.

Une telle dépense exige donc un examen sérieux. On ne peut en effet, surtout dans la situation financière actuelle, engager les finances de l'Etat dans un tel projet sans l'avoir examiné de très près.

Récemment, le maire de Paris, qui a mis gratuitement à la disposition de l'Etat les hectares nécessaires pour la construction de cette Bibliothèque de France, a demandé un moratoire de deux mois. Très franchement, ce délai me paraît tout à fait insuffisant...

M. Jean-Paul Brat. Ça coûtera encore plus cher !

M. Gilbert Gantier. ... pour examiner la faisabilité et le bien-fondé du projet actuel.

C'est la raison pour laquelle il me paraît nécessaire de procéder à un moratoire d'une année.

Je le répète, nous sommes tous favorables au principe de la Bibliothèque de France, mais parce que nous nous posons pour notre part des questions sur le bien-fondé du projet actuel, il nous paraît nécessaire de disposer d'une année pour réexaminer les solutions techniques qui sont proposées. C'est pour cette raison que je demande, par cet amendement, la réduction de ces crédits de paiement de 921 millions de francs, crédits qui s'ajoutent à ceux qui, sous forme de services votés sont inscrits dans le budget de 1991.

Nous allons dépenser pour cet équipement deux fois ce qu'a coûté l'opéra de la Bastille, dont le coût a déjà été extrêmement élevé. Aussi ne peut-on pas agir à la légère. Il faut donc que l'Assemblée nationale accepte un moratoire d'une année par respect pour le contribuable et par respect pour les grands esprits qui ont présenté des objections au projet proposé.

M. le président. La parole est à M. Raymond Douyère, suppléant M. Charles Josselin, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour donner l'avis de la commission.

M. Raymond Douyère, rapporteur spécial suppléant. La commission des finances n'a pas examiné cet amendement mais, rapportant au nom de M. Josselin, qui est retenu par une réunion de la délégation pour les communautés européennes qu'il préside, je suis certain de ne pas trahir la pensée de celui-ci en indiquant que la commission ne l'aurait pas voté. Nous avons reçu en commission des finances, et en présence de M. Gantier, le ministre de la culture...

M. Gilbert Gantier. Je l'ai rappelé !

M. Raymond Douyère, rapporteur spécial suppléant. ... qui nous a longuement exposé la conception même du projet le but qui était poursuivi et la nécessité pour la France de disposer d'une très grande bibliothèque.

M. Gilbert Gantier. Nous ne le contestons pas !

M. Raymond Douyère, rapporteur spécial suppléant. Nous sommes en effet d'accord, je crois, les uns et les autres sur ce point. Aux questions précises posées par l'opposition sur les conditions de réalisation de cette très grande bibliothèque, sur la faisabilité, le ministre nous a donné toutes les assurances nécessaires. Nous l'avons même entendu rappeler que de nombreuses personnes n'appartenant pas à la famille de pensée de la majorité avaient été consultées.

Nous ne pouvons donc qu'être opposés à cet amendement, d'autant plus que sans crédits on ne pourrait pas poursuivre les travaux de la très grande bibliothèque. Or ce n'est pas ce que souhaite M. Gantier puisqu'il dit lui-même que c'est un très bon projet. Faut-il en effet lui rappeler que la très grande bibliothèque offrira 4 500 places contre 500 actuellement, lorsqu'elle sera construite, elle nous placera au niveau d'autres pays, notamment la Grande-Bretagne ou les Etats-Unis ?

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Emile Biasini, secrétaire d'Etat aux grands travaux. Je regrette que M. Gantier n'ait pas été présent ce matin lorsque je me suis longuement expliqué sur ce projet. (« Eh oui ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Gilbert Gantier. J'étais là ! Et en commission des finances également !

M. Emile Biasini, secrétaire d'Etat. Le retard qu'entraînerait le rejet des crédits aboutirait à un renchérissement énorme de l'opération, sur le principe de laquelle tout le monde est pourtant bien d'accord. Nous avons, en effet, lancé des appels d'offre et signé des propositions précises avec les entreprises, et je sais par expérience combien un arrêt de chantier coûte cher.

Mais, si vous me le permettez, monsieur le député, je citerai pour vous répondre un témoignage qui doit vous être sensible puisque j'ai lu par ailleurs que vous évoquiez M. Leroy-Ladurie parmi les opposants au projet. Voici ce que M. Leroy-Ladurie a dit à propos du moratoire dont l'idée a été énoncée : « Le non-respect de la date butoir qui a été fixée pour les travaux serait extrêmement regrettable. Les remarques et les critiques doivent donc accompagner le chantier, pas l'interrompre. A cet égard, l'arrêt récemment imposé aux travaux du fait de l'occupation d'un terrain attenant au chantier m'a inquiété à cause de son retentissement possible sur le calendrier général et, tout simplement, à cause de l'argent perdu ».

L'acceptation de votre proposition aggraverait encore ses inquiétudes. Le Gouvernement est donc hostile à l'adoption de cet amendement.

M. Jean-Paul Bret. Nous aussi !

M. le président. La parole est à M. François d'Aubert, pour répondre au Gouvernement.

M. François d'Aubert. Monsieur le ministre, je m'étonne d'abord que vous ayez demandé la réserve, non seulement du vote du budget de la culture, mais également du vote de cet amendement. Apparemment - c'est un premier constat - il n'y a pas de majorité ici pour voter votre budget, malgré les efforts qu'il représente.

M. Jean-Paul Bret. Il n'y en a pas non plus pour voter les motions de censure !

M. François d'Aubert. Nous voilà loin de l'euphorie des années 1981-1982 où vous disposiez d'une majorité enthousiaste pour le voter. (*Protestations sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. André Lejeune. Hors sujet !

M. François d'Aubert. Il semble donc que l'enthousiasme ait quelque peu diminué, puisque vous n'osez même pas soumettre votre budget au vote des députés.

Mon deuxième constat a trait à la place de votre budget dans la politique budgétaire. C'est un des rares budgets qui n'ait pas subi de coupe claire.

Si cela peut faire plaisir à l'examen du seul budget de la culture, on peut en revanche s'interroger, compte tenu des sacrifices qui sont demandés à d'autres budgets, c'est-à-dire à d'autres secteurs de la vie économique et sociale, sur les priorités du Gouvernement.

Dans cette période difficile de crise, de tensions budgétaires, de recettes fiscales au rendement en baisse, il aurait été légitime et équitable, sans pour autant remettre en cause la priorité à la culture, que le budget de celle-ci consente aussi cette année quelques sacrifices et que vous vous en teniez, monsieur le ministre, aux arbitrages décidés par Matignon sans chercher de recours à l'Élysée, pliant aussi à la règle ministérielle normale.

A cet égard, si sacrifices il devait y avoir, ils auraient sans doute pu porter sur la très grande bibliothèque, sous la forme du moratoire demandé par mon collègue M. Gilbert Gantier.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je n'ai pas été convaincu par votre argument selon lequel tout recule coûte cher. Honnêtement, un tel argument ne vaut pas grand-chose car il est un petit peu facile. En revanche, vous seriez, je crois, bien inspiré de ne pas retrouver avec la très grande bibliothèque les problèmes que pose le coût de fonctionnement de l'opéra de la Bastille, dont on ne sait d'ailleurs pas à combien s'élèvent les recettes. Or, monsieur le secrétaire d'Etat, vous n'avez pas, ce matin, répondu à la question posée sur le coût du fonctionnement de la très grande bibliothèque.

Il est question d'un milliard de francs. Je ne sais pas si vous confirmerez ou si vous infirmerez ce chiffre, mais j'espère que vous avez au moins une idée du coût de fonctionnement futur de la Très Grande Bibliothèque et je souhaite que vous nous donniez un ordre de grandeur dès aujourd'hui. Il serait quand même très difficile pour la représentation nationale de s'engager sur l'opération la plus importante de tous les grands travaux sans savoir combien elle coûtera dans trois ou quatre ans quand on passera de la réalisation au fonctionnement.

Vous poser cette question, monsieur le ministre, revient à soutenir l'argumentation de M. Gantier, qui propose à juste titre un moratoire en vue d'examiner les conditions de fonctionnement de la Très Grande Bibliothèque.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture et de la communication. Monsieur d'Aubert, vous êtes libre, naturellement, de vos allées et venues. Mais que n'étiez-vous là ce matin, pour entendre les explications amples et précises que M. Biasini et moi-même avons données sur ce dossier !

M. François d'Aubert. Je ne crois pas que vous ayez parlé du coût de fonctionnement !

M. le ministre de la culture et de la communication. Sur l'ensemble des sujets que vous évoquez, nous avons apporté des réponses qui ne vous conviennent pas, je le note, mais qui sont très concrètes.

Quant au coût de fonctionnement, nous vous avons dit et redit que nous procédons actuellement à une série de consultations et d'audits. En attendant leurs conclusions, nous ne souhaitons pas indiquer des chiffres qui ne seraient pas respectés. Mais je peux vous assurer que nous serons certainement loin des crédits de fonctionnement des institutions d'autres pays, qui font pourtant votre admiration. Je pense en particulier à la bibliothèque du Congrès des Etats-Unis : 1,3 milliard ! nous n'atteindrons pas ce chiffre, monsieur d'Aubert, même si cette bibliothèque fait l'objet de toutes vos adorations !

M. François d'Aubert. Il faut au moins donner un ordre de grandeur, si vous respectez le Parlement, monsieur le ministre.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 52 est réservé.

Il appartiendra au Gouvernement de fixer la date à laquelle seront mises aux voix les dispositions réservées.

CULTURE ET COMMUNICATION

Communication

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère délégué à la communication, et l'examen des dispositions concernant la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision et la taxe sur la publicité radio-diffusée et télévisée.

La parole est à M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre délégué à la communication, mesdames, messieurs, un rapport spécial commence toujours par des données chiffrées. En voici quelques-unes, très brièvement, car j'ai le souci d'aider l'Assemblée à rattraper le retard engendré par un long, très long examen des crédits de la culture.

En 1990, à l'exception de R.F.I. et de R.F.O., toutes les sociétés publiques de l'audiovisuel sont déficitaires : 744,2 millions de francs pour Antenne 2, 178,9 millions pour F.R. 3, 63,3 millions pour Radio France, 276,5 millions pour T.D.F., 29,5 millions pour l'I.N.A., 479,1 millions pour la S.F.P. et 40 millions pour l'A.F.P.

Qui peut dire que l'audiovisuel français va bien ? Je l'ai écrit en exergue de mon rapport pour décrire la situation du P.A.F. : c'est plutôt *Le Radeau de la Méduse* qu'un tableau d'Hubert Robert où, du moins, les ruines présentent une certaine harmonie ! Le secteur public, c'est plutôt *L'Enterrement à Ornans* de Courbet que *La Naissance de Vénus* !

Dire que la situation est grave est un euphémisme. Je me demanderai d'abord comment on en est arrivé là, avant d'essayer de savoir comment on peut gérer la crise.

Comment en est-on arrivé là ?

D'abord, je considère que les fonds publics alloués aux chaînes publiques ont été insuffisants. Mais ce n'est pas la première fois. Cela fait plusieurs années que je réclame une hausse plus forte de la redevance. Plus 2,5 p. 100 en 1991 comme pour 1992, c'est inférieur aux besoins de ce secteur.

N'étant pas orthodoxe, monsieur le ministre, j'avais déjà demandé l'augmentation de la redevance pendant cette période de la cohabitation où nous redressions la France, alors même que nos collègues estimaient qu'il fallait la diminuer.

M. Raymond Douyère. Apparemment, ils ne vous ont pas suivi !

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Mais ce qui m'étonne, c'est qu'un homme ayant vos connaissances, et dont le cabinet est aussi compétent, ait maintenu un taux de progression inférieur, par exemple, à la dérive du coût des émissions sportives, à l'augmentation du prix à payer pour la diffusion et même à la hausse générale des prix.

Donc, et c'est la première cause de cette situation déplorable, les moyens du service public sont inférieurs à ce qu'ils doivent être.

Deuxième cause : le mode de fixation de la redevance n'est pas bon. Là encore, j'aimerais pouvoir vous dire que c'est de votre faute, mais il n'en est rien. Cette décision a été prise avant vous. Il n'est pas bon - et M. Schreiner, qui est lui aussi impartial, opine du chef - que chaque année il y ait des excédents, c'est-à-dire de l'argent pour les chaînes publiques qui ne leur revient pas avant la loi de finances rectificative, ou la loi suivante : 76,6 millions de francs en 1988, 10 millions en 1989 et 79,2 millions qui, actuellement, restent à répartir.

Je dois également noter, au passage, que le service de la redevance, après un effort, est reparti sur une dérive trop forte : plus 5 p. 100. Quelque 420 millions de francs pour un produit de 8,57 milliards de francs revenant aux chaînes, c'est bien cher. Certes, il y a les exonérations à gérer : environ un compte sur quatre. Mais, je le répète au nom de la commission des finances et au nom de mes collègues du groupe d'études du R.P.R., la lutte contre la fraude est insuffisante. L'article 82 du projet de loi introduit certes une modification, mais de portée mineure.

Je note avec satisfaction, comme l'ensemble de la commission, que le remboursement des exonérations de redevance prend un tour plus satisfaisant que cette année, puisque 350 millions de francs seront remboursés.

Troisième cause de cet aspect dramatique du paysage audiovisuel français : la répartition de la redevance, qui confine au délire. La S.E.P.T. a coûté en moyenne 300 millions de francs par an au contribuable. Pour quoi ? Pour qui ? Personne ne la regarde ! Ou juste une élite qui a les moyens de se payer l'appareil adéquat.

Cette année, fusion avec l'Allemagne oblige, vous débloquez pour la S.E.P.T. 360 millions de francs de redevance. Comme je l'ai écrit, ni le choix du câble, ni les programmes, parfois ésotériques, ni le mariage forcé avec F.R. 3, qui perd

ainsi de l'audience et des recettes, ne sont bons. Je dirai qu'on a arrosé le Sahara, alors que les autres chaînes avaient besoin de ces ressources !

Enfin, dernière cause : l'irréalisme dans les choix. Un exemple parmi d'autres : Antenne 2. Vous trouverez à la page 45 de mon « excellent » rapport - comme dirait M. Schreiner (*Sourires*) - deux chiffres à comparer : le montant du déficit et celui de l'écart entre les recettes de publicité prévues et réalisées. Vous verrez que ces chiffres sont très proches l'un de l'autre, sauf en 1990, année où le déficit crève les plafonds : 744 millions de francs et 417 millions de francs de moins-value publicitaire. C'est l'incohérence des choix budgétaires que la chaîne paye aujourd'hui. Comment les paie-t-elle ?

J'en arrive ainsi à ma deuxième partie : comment peut-on gérer la crise ?

Voyons d'abord le plan Bourges. Et j'en profite, pardonnez-moi, pour souhaiter une bonne croisière à M. Bourges qui, pendant que nous sommes en train d'examiner ce dossier, vogue sur les mers méditerranéennes pour faire, en compagnie des frères Gros, de gros annonceurs publicitaires, un voyage touristique. Bon voyage, monsieur Bourges ! (*Sourires.*)

M. Pierre Mazeaud. Il aurait pu nous emmener !

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Je suis bien d'accord avec vous, monsieur Mazeaud, et avec M. Alain Bonnet, qui regrette, lui aussi, de ne pas avoir été invité ! (*Sourires.*)

Pour le financement de son plan, M. Bourges a obtenu un versement de 1,5 milliard de francs, augmentation de la redevance comprise, mais il se peut que le produit de cette augmentation soit un peu surévalué. J'observe, sans m'étendre, combien il est étrange que M. Bourges ait obtenu si vite ce que M. Philippe Guillaume avait en vain demandé. Peut-être M. Bourges a-t-il moins demandé, mais il est clair que M. Guillaume, lui, n'a rien eu !

M. Pierre Mazeaud. La question est réglée !

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Dans le même temps, le plan Bourges réduit très sensiblement le nombre d'emplois. Je vous ai dit, en commission, monsieur le ministre, que ce plan était courageux, mais le rapporteur que je suis a reçu les personnels et il constate que 341 emplois sont supprimés à Antenne 2, soit un salarié sur quatre, et 486 à F.R. 3.

Face à de tels chiffres, on est en droit de s'interroger, surtout pour F.R. 3. Je sais que vous envisagez des mesures qui vous épargneront les problèmes que certains d'entre nous ont connus quand ils étaient aux affaires. La différence, c'est qu'on assumait. Mais nous n'allons pas commencer un débat politique, et surtout je demande à M. Mazeaud de ne rien dire ! (*Sourires.*) Il est évident que la réforme est trop forte pour les faiblesses de la chaîne : trop de suppressions, trop d'économies les années précédentes, alors que F.R. 3 a fait un effort considérable sur les programmes.

M. Alain Bonnet. C'est vrai !

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Merci de le confirmer !

F.R. 3 est actuellement la seule chaîne à être au niveau des quotas exigé par la réglementation de 1990, qu'il vous faut d'ailleurs abroger, monsieur le ministre, puisqu'elle est intenable. J'ai déploré devant vous en commission certaines dérives de F.R. 3, notamment en matière salariale. Mais je dis clairement que le remède appliqué à F.R. 3 est draconien. On ferait mieux d'harmoniser les conditions de la concurrence, notamment en matière publicitaire, et de réduire l'emploi d'intermittents ou de pigistes plutôt que de s'attaquer aux salariés. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Enfin, concernant les unités décentralisées de production, on jugera sur pièces ! Mais, je tiens à le dire, F.R. 3 honore le service public. Or, monsieur le ministre, vous lui assignez 600 millions de francs de recettes publicitaires, c'est-à-dire plus 20 p. 100 par rapport à 1991. C'est trop ! Je ne crois pas qu'elle puisse y faire face.

M. Michel Pelchat. Ce chiffre ne sera jamais atteint !

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. On assiste à la même dérive commerciale que celle qui a condamné Antenne 2.

C'est le cas également de l'I.N.A., que je ne ferai qu'évoquer, monsieur le président, pour ne pas dépasser mon temps de parole...

M. le président. Continuez, je vous en prie, monsieur le rapporteur spécial.

M. Pierre Mauger. Vous avez tout votre temps, monsieur Vivien.

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Merci, monsieur Mauger. (Rires.)

Radio France, quant à elle, est une société qui a été « oubliée » au budget. La redevance progresse de 1,48 p. 100 seulement. C'est insuffisant. Aucune mesure nouvelle n'est à espérer, alors qu'il y a beaucoup à faire, par exemple pour améliorer la diffusion de France Info, que tout le monde apprécie, ou celle de France Culture en région parisienne. Quelques crédits supplémentaires nous aideraient à mieux faire entendre France Culture.

M. Jean-Pierre Bequet. Très bien !

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. R.F.O. aussi a des moyens insuffisants. Et pourtant, cette radio donne une très bonne image du service public.

D'une manière générale - c'est la grande question que se posent avec moi tous les spécialistes que je vois avec plaisir réunis sur ces bancs - que faut-il faire pour l'audiovisuel ?

D'abord, nous sommes nombreux à croire qu'il faut augmenter le financement public des chaînes publiques, en remboursant les exonérations chaque année, en gérant mieux le service de la redevance et en augmentant les taux.

M. Michel Pelchat. Très bien !

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Il faut aussi éviter la dérive publicitaire et, si possible, mieux contrôler le rôle des centrales d'achat.

M. Louis de Broissia. Très bien !

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Je l'avais dit l'année dernière à Mme Tasca, et nous nous sommes penchés sur ce problème avec beaucoup d'intérêt. La presse a souligné ce matin que le métier de publicitaire était moins rentable, j'allais dire moins « juteux », mais il importe de remédier à cette dérive. J'ai d'ailleurs noté dans mon rapport écrit que la régie commune de publicité, à laquelle je suis très attentif, avait amélioré son fonctionnement. J'avais été très sévère l'année dernière. Tout au long de l'année, conformément à la vocation du Parlement et à la mission du rapporteur spécial, j'ai assuré le suivi de cet organisme et je prends acte de l'effort accompli.

M. Pierre Mezeaud. Très bien !

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Que pourrait-on faire d'autre, monsieur le ministre ? Peut-être entendrez-vous tout à l'heure de nombreuses suggestions. Je suis favorable, en ce qui me concerne, à l'abandon des choix fixés pour les quotas de diffusion, comme y sont favorables tous mes collègues du groupe d'étude des problèmes de l'information du R.P.R. et de l'U.D.F., dont je suis le président et où nous travaillons sans relâche.

M. Louis de Broissia. Sans relâche !

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Mais sans fatigue ! (Sourires.)

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Nous considérons que l'on tue les petites chaînes privées sans défendre ni le service public ni la production française : le volume actuel de production française annuelle ne suffirait pas pour que la Six respecte la réglementation !

Je suis donc favorable à un quota unique de 30 p. 100 - je dis bien 30 p. 100 - d'œuvres d'expression française aux heures d'écoute significative. C'est la nouvelle formule que le C.S.A. m'a indiquée dans la réponse à mon questionnaire. Je suis aussi favorable pour toutes les chaînes privées - et je m'en explique dans mon rapport - à une double coupure publicitaire. Je suis en revanche hostile à son extension au

secteur public, qui doit être animé par une autre logique que cette orientation mercantile - mot qui n'est pas forcément péjoratif - à laquelle les choix précédents l'ont conduit.

Défendre le service public, comme nous l'avons fait ensemble, monsieur le président, il y a de nombreuses années, c'est lui donner des moyens de lutte. Je crains que le plan Bourges ne le fasse pas. Je crains aussi, monsieur le ministre, que ce budget ne soit insuffisant, même si je ne dis pas qu'il n'y a rien dedans.

Comme il comporte néanmoins des points positifs, la commission des finances, malgré ma demande de rejet, a adopté les lignes 48 et 49 de l'état E, ainsi que l'article 62 qui approuve la répartition du produit de la redevance. Je vous invite donc, mes chers collègues - sans joie, mais parce que c'est mon devoir de rapporteur - à bien vouloir suivre votre commission en adoptant à votre tour ces crédits et ces dispositions.

Un mot, pour terminer, sur les crédits qui ne sont pas inclus dans ce vote.

D'abord, monsieur le ministre, ceux des abonnements publics à l'A.F.P. Vous vouliez très obligeamment nous faire un exposé en commission à ce sujet, mais le temps nous a manqué. Peut-être les éléments qui figurent dans mon rapport écrit manquent-ils de précision, et j'aimerais que vous puissiez nous apporter aujourd'hui des indications complémentaires. Mais, de toute façon, la courbe de ces abonnements est inquiétante.

Quant aux aides à la presse, elles ont donné lieu en commission à une discussion sur leur pourcentage d'évolution. J'avoue que vos arguments ne m'ont pas convaincu. Je considère pour ma part, comme tous les spécialistes avec qui j'ai travaillé, que les aides directes diminuent cette année de 3,6 p. 100. Ce n'est pas une bonne chose à un moment où les coûts postaux et téléphoniques ne suivent pas la même orientation. Mais je sais qu'en ce qui concerne le coût des transports par la route, vous avez certaines intentions.

La diminution des crédits du fonds d'aide à l'expansion de 7,3 p. 100 n'est pas satisfaisante non plus, mais ce n'est pas le problème le plus grave, bien que cela compte, surtout à notre époque d'extension.

Mes chers collègues, vous voudrez bien m'excuser d'avoir été un peu bref. (Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Mme Marie-France Lecuir. Oh non !

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Ai-je été trop long, madame ?

M. Eric Raoult. Non, c'était très bien !

M. Pierre Mauger. Il aurait même fallu parler un peu plus, compte tenu de la qualité du rapport !

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Voilà, mes chers collègues, ce que le rapporteur spécial pense du projet de budget pour 1992 : on corrige un peu le cap, alors qu'il faudrait faire mieux ou autrement dans beaucoup de cas. Ce n'est pas bien, mais ce n'est pas si mal, monsieur le ministre. Néanmoins, il manque à l'audiovisuel public de grands desseins. Ce budget est bien proche d'un collage surréaliste. En tant que député du R.P.R., je vous dis que beaucoup de travail vous attend pour l'année prochaine. (Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Bernard Schreiner, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Il y a dix ans, je défendais dans cet hémicycle mon premier rapport parlementaire. Il donnait à un média important un « nouvel espace de liberté », comme l'indiquait à l'époque Georges Fillioud, auquel je tiens à rendre hommage. Les radios pirates devenaient des radios libres, avant de devenir, par la force des choses pour un grand nombre d'entre elles, des radios privées. Une fois n'est pas coutume, parlons donc d'abord de la radio.

Profitant de cet anniversaire qui fait honneur à la gauche, je voudrais formuler trois remarques.

M. Eric Raoult. Une minute de silence !

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Certainement pas !

M. Michel Pelchat. Debout, citoyens !

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. La première est que si dix années n'ont pas tout à fait suffi à stabiliser le paysage radiophonique, il faut reconnaître que la jungle des débuts a fait place à une pacification des ondes, grâce, il convient de le souligner, aux actions des structures successives de régulation. Ainsi que le souligne lui-même le Conseil supérieur de l'audiovisuel, ces dix années ont mûri les esprits et consacré le lien indissoluble entre la liberté de communication et une nécessaire régulation.

M. Jean-Pierre Bequet. Très bien !

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Faire écouter la radio à tous dans de bonnes conditions est progressivement devenu une réalité sur laquelle on doit insister. En effet, monsieur le ministre délégué, cela est particulièrement encourageant pour les autres médias, toujours en avance d'une loi, et nous amène à espérer une même stabilisation dans le domaine de la télévision française.

Ma deuxième remarque est que, bousculé par l'émergence de 1 800 stations nouvelles, le secteur public de la radio aurait pu sombrer au cours de ces dix dernières années. Or il a su, et il convient d'en rendre hommage à ses responsables, à la fois maintenir ses positions, garder sa spécificité et se diversifier, en particulier en développant les radios locales et en mettant en place un canal thématique consacré à l'information, véritable succès du secteur public : France-Info.

M. Michel Pelchat. Il faut rendre hommage à Roland Faure !

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Pourtant, il faut bien le reconnaître, Radio France n'a guère été gâtée par les différents budgets depuis 1986.

M. Jean-Pierre Bequet. Eh oui !

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. L'augmentation de ses crédits n'a été que de 16,2 p. 100 entre 1986 et 1991, alors que les autres sociétés ont bénéficié, pour la même période, d'accroissements allant de 35 à 50 p. 100.

M. Jean-Pierre Bequet. Eh oui !

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Il a d'ailleurs fallu des initiatives parlementaires - n'est-ce pas, monsieur Bequet ? - au cours de ces deux dernières années pour que sa diversification puisse devenir réalité : radios locales décentralisées et, l'année dernière, Radio Bleue.

M. Jean-Pierre Bequet. Il faut continuer !

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Je souhaite qu'un effort supplémentaire puisse accompagner le démarrage de la réalisation du contrat d'objectifs signé par l'Etat.

M. Jean-Pierre Bequet. Très bien !

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Ma troisième remarque concerne les radios associatives.

Du grand foisonnement des débuts, il ne reste aujourd'hui que 350 à 400 radios reconnues comme telles par le Conseil supérieur de l'audiovisuel. Néanmoins elles sont bien vivantes et elles représentent la couleur, l'innovation, la convivialité de la bande F.M. Elles doivent donc être soutenues, comme doivent l'être celles qui se créent aujourd'hui dans les banlieues ou les quartiers difficiles, telle Radio droit de cité, par exemple, à Mantes-la-Jolie, car elles montrent que la F.M. est bien vivante et constitue un moyen d'expression capital pour toutes les communautés de nos cités.

J'aimerais donc connaître, monsieur le ministre délégué, les mesures que vous comptez prendre pour aider les radios, en particulier les radios associatives.

Revenant au budget de l'audiovisuel public, je dois reconnaître que, dans vos dernières déclarations et interventions, vous avez fait, monsieur le ministre, l'essentiel de mon travail de rapporteur, d'abord en indiquant que 10 milliards de francs crédits pour le secteur public de télévision étaient décriés, ensuite en précisant qu'il en faudrait le double.

Croyez bien que je suis tout à fait d'accord avec ces remarques. Vous prenez ainsi un important pari pour l'avenir, mais attention de ne pas décevoir, dans les années qui viennent, ceux qui vous lisent, vous écoutent et vous appuient !

Soyez assuré, cependant, que vous trouverez, auprès du rapporteur et du Parlement, l'attention nécessaire pour donner au secteur public les moyens dont il a besoin.

Ces 20 milliards, comment les obtenir ? Il faut d'abord savoir que ce montant correspond au budget actuel cumulé d'A.R.D. et de Z.D.F. en Allemagne. Cela démontre que le chiffre annoncé est parfaitement en harmonie avec ce qui se passe dans le secteur public chez nos voisins.

L'effort accompli pour 1992 est réel. Avec 12,3 p. 100 d'augmentation par rapport à la loi de finances pour 1991, le Gouvernement a respecté ses promesses en faisant du secteur audiovisuel public une priorité budgétaire. Cette importante progression est essentiellement due à un fort accroissement des ressources publiques. Ainsi que vous l'avez vous-même souligné, monsieur le ministre délégué, la mutation en profondeur du financement du secteur public, susceptible de lui assurer véritablement, et à long terme, les ressources dont il a besoin, n'est pas engagée. Pour 1992, ne sont, en effet, prévues que des dotations budgétaires, par principe non reductibles, et des mesures d'urgence alors que s'impose une indispensable clarification du financement public de l'audiovisuel.

Ce financement ne sera fourni que marginalement par la publicité. Il s'agit là autant d'une réalité du marché que d'une volonté politique. Les ressources publicitaires diminuent régulièrement dans le budget des chaînes ; elles y ont été de ramenées de 39 p. 100 en 1984 à 28 p. 100 en 1991 et l'on estime qu'elles en représenteront 25,9 p. 100 en 1992.

La déprime actuelle du marché publicitaire, valable pour tous les médias, est telle qu'il ne faut plus espérer, pour les années à venir, de taux de croissance à deux chiffres. En conséquence, ce n'est pas de la publicité que le secteur public doit attendre la bouffée d'oxygène dont il a besoin.

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial, et M. Louis de Broissia. Très bien !

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. L'instrument essentiel et naturel de la remise à niveau du secteur public demeure donc la redevance. A cet égard plusieurs propositions permettant d'en accroître le produit peuvent être formulées. Elles reprennent des idées défendues par de nombreux parlementaires, tant au Sénat, notamment dans les rapports du président Cluzel, que dans cette assemblée où nos collègues M. Pelchat, il y a quelques années, ou M. Vivien, encore cette année, ont montré, dans leurs rapports, qu'un consensus pouvait exister dans cet hémicycle sur le problème de la redevance.

L'augmentation du taux de la redevance doit pouvoir être décidée sans qu'elle soit inégalement liée à des considérations politico-budgétaires. Cela suppose qu'elle soit sortie de l'indice des prix où une taxe n'a rien à faire en tant que telle. Il n'est donc pas étonnant que, d'année en année, les capacités de création et de production des chaînes publiques, en particulier celles d'Antenne 2, diminuent. Aux pouvoirs publics d'en tenir compte en sachant que le taux de redevance français est l'un des plus faibles d'Europe.

L'accroissement du montant de la redevance pourrait ainsi être calculé non par rapport à la hausse prévisionnelle des prix, mais en fonction à la fois du coût de la création audiovisuelle et des objectifs fixés au secteur public. On pourrait, à cet égard, utilement s'inspirer des mécanismes mis en œuvre par nos voisins allemands. Quand il s'est agi de financer la chaîne culturelle franco-allemande, les Länder ont voté une augmentation correspondante de la redevance. Dès 1987, le budget d'A.R.D. et Z.D.F., toutes recettes confondues, dont 12,2 milliards pour la redevance, dépassait 22 milliards de francs, contre seulement 7 milliards pour A 2 et F.R. 3 la même année. Cette différence justifie vos préoccupations et votre proposition de doubler les dotations du secteur public.

Un autre élément de comparaison devrait nous faire réfléchir : le pourcentage de postes exonérés représente 25 p. 100 en France contre 7,33 p. 100 en Allemagne où les exonérations ne sont pas supportées par le secteur public de l'audiovisuel. Sur ce sujet notre assemblée a maintes fois exprimé sa volonté que la charge des exonérations soit assumée par la collectivité tout entière, c'est-à-dire par le budget de l'Etat.

A cet égard, le Gouvernement a amorcé, il y a deux ans - M. Vivien l'a indiqué - un mouvement positif en prenant à sa charge les nouvelles exonérations : 70 millions de francs en 1990, 117 millions de francs en 1991 et 349,6 millions de francs pour 1992. Mais, en même temps, en raison du vieillissement de la population et de l'augmentation de la part relative des personnes âgées de soixante ans non imposables, le montant de toutes les exonérations s'accroît d'année en année. Il dépassera, en 1991, les 2,3 milliards de francs. Il est donc nécessaire d'aller plus loin et de s'engager résolument, et progressivement bien sûr, dans un mouvement de remboursement de toutes les exonérations.

Je préférerais que le Gouvernement s'attaque résolument, par ces propositions, au financement durable du secteur public, au lieu de prévoir d'éventuelles dotations issues de la privatisation d'une partie des sociétés publiques, industrielles ou bancaires. Je me souviens que les 10 p. 100 provenant de la scandaleuse privatisation de T.F. 1. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française*)...

M. Louis de Broissia. Tous les ans ça revient !

M. Eric Raoult. Et la 5 ?

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. ... n'ont pas réglé les problèmes d'Antenne 2 et de F.R. 3

M. Georges Hage. La loi Fillioud avait préparé cela !

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Mais non, monsieur Hage !

L'annonce d'une telle politique visant le moyen terme ne pourrait que renforcer la motivation des personnels, en particulier ceux d'Antenne 2 et de F.R. 3, confrontés à des mesures de restructuration douloureuses, même si la plupart sont nécessaires.

Lors de l'examen des crédits de la communication, la commission des affaires culturelles a adopté d'autres observations.

L'une demande que le projet de loi relatif au dépôt légal devant favoriser le regroupement de la mémoire audiovisuelle française, de manière à en assurer l'unité, soit examiné en priorité au cours de la prochaine session parlementaire. Il s'agit de donner à l'I.N.A. les moyens de sa politique.

Une autre souhaite que les pouvoirs publics donnent une véritable priorité au câble, en demandant que toutes les mesures juridiques et fiscales soient prises pour faciliter son développement, et que soit évitée, pour le moment, monsieur le ministre délégué, toute création de chaîne hertzienne terrestre supplémentaire.

Je terminerai cette intervention par une autre observation de la commission concernant le devenir de la presse écrite.

Notre assemblée, à l'initiative de notre collègue Michel Françaix, a organisé le 12 septembre dernier une journée de réflexions d'une grande qualité sur ce sujet.

M. Arthur Dehaene. Très bien, monsieur Françaix !

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. L'annonce de la pérennisation pour cinq ans de l'article 39 bis, inscrite dans le projet de budget pour 1992, a évidemment satisfait la profession, mais il semble urgent d'en modifier la répartition. Nous sommes un grand nombre à souhaiter que les journaux qui équilibrent leur exploitation ou qui sont déficitaires puissent, eux aussi, être aidés dans leur modernisation. Il faut une sélectivité dans l'attribution de certaines aides à la presse, en particulier en ce qui concerne l'aide postale.

L'observation de la commission porte sur deux aspects particuliers du problème de la presse.

Elle est d'abord relative à la concurrence de la presse gratuite dont le chiffre d'affaires en publicité est équivalent à celui de la presse quotidienne régionale, ce qui gêne considérablement la presse hebdomadaire régionale. Il faut en effet savoir que les gratuits n'ont aucun cadre législatif particulier. De ce fait, ils ne connaissent évidemment pas les mêmes contraintes que la presse généraliste d'information en termes de personnels ou de responsabilité éditoriale.

Ensuite cette observation de la commission vise les centrales d'achat d'espaces dont le développement et la concentration provoquent une fragilité et une dépendance accrues de la presse, y compris de la presse régionale qui devient prisonnière des centrales d'achat nationales.

Sur ces deux thèmes, la commission souhaite la constitution rapide de groupes de travail avec la profession, auxquels l'Assemblée pourrait s'associer.

Le projet de budget pour 1992 que vous présentez, monsieur le ministre délégué - et je terminerai sur cette remarque - est bon et la commission des affaires culturelles l'a voté sans état d'âme.

Nous souhaitons simplement que vous puissiez profiter des mois qui viennent pour, accomplir, y compris avec nous, un travail en profondeur, afin que le secteur public ne soit plus soumis aux aléas des arbitrages budgétaires mais bénéficie d'un financement approprié et stable. Dans ce travail, vous pourrez compter sur notre volonté et sur notre force de proposition. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Vauzelle, président et rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

M. Michel Vauzelle, président de la commission des affaires étrangères, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre délégué, mes chers collègues, pendant longtemps, la France n'a pas eu de politique extérieure audiovisuelle digne de ce nom. Les actions ont été menées au coup par coup, en ordre dispersé, par des sociétés de chaînes qui manquaient de dynamisme. Le secteur public s'intéressait peu à la vie internationale.

TV 5, créée en 1984 à l'initiative du ministère des affaires étrangères, souffrait de maux maintes fois décrits dans cet avis de la commission des affaires étrangères : structure de gestion lourde, programmation hétéroclite, audience de faible niveau. La S.E.P.T., qui avait pour vocation de promouvoir dans les pays européens une programmation ambitieuse, se contentait d'amasser un stock d'émissions sans pouvoir véritablement le diffuser. Quant à R.F.I., ses moyens de diffusion étaient trop limités pour lui permettre de toucher des régions comme l'Afrique australe, l'Asie et le Moyen-Orient.

Le mérite du Gouvernement est d'avoir compris les risques que cette situation faisait peser sur notre identité culturelle et d'avoir défini un projet cohérent pour notre action audiovisuelle extérieure.

Un rapport, élaboré par M. Alain Decaux, proposait toute une série de mesures qui ont été pour la plupart appliquées et qui ont permis de transformer le paysage audiovisuel extérieur de la France.

T.V. 5 a d'abord subi de profonds bouleversements qui lui permettent de se conformer enfin à sa vocation initiale : constituer une sorte de vitrine de la production audiovisuelle francophone qui soit capable d'intéresser un vaste public à l'étranger. La structure juridique a été simplifiée, la grille de programmes remaniée et la zone de diffusion élargie.

Canal France international, qui fournit par satellite un ensemble de programmes proposés aux pays demandeurs, est en passe de devenir une véritable banque mondiale de programmes capable de concurrencer les grandes agences anglo-saxonnes.

Avec la création par traité de la chaîne culturelle européenne, la S.E.P.T. franchit une nouvelle étape de son développement. Elle constitue désormais le pôle français de la nouvelle structure européenne installée à Strasbourg.

La seule incertitude concerne bien évidemment la diffusion de cette chaîne sur le territoire français. Il semble acquis que la C.E.E. pourra disposer du réseau multivilles qui touche plus de six millions de foyers, mais quand la décision finale sera-t-elle prise ? M. le ministre de la culture semble avoir apporté une réponse tout à l'heure. Pouvons-nous être sûrs, pouvez-vous nous confirmer, monsieur le ministre, que la chaîne européenne disposera, sur ce réseau, de créneaux de diffusion suffisamment importants et que l'éventuelle cohabitation avec Euromusique ne constituera en rien un frein à l'élargissement de sa plage de diffusion ?

Je serai d'autant plus attentif aux précisions que vous pourrez me donner sur ce point, monsieur le ministre, que nous nous sommes engagés par traité à accorder à la chaîne européenne des moyens de diffusion complémentaires. Nous en connaissons l'enjeu politique vis-à-vis de nos amis allemands.

Quant à R.F.I., le dernier contrat d'objectifs prévoit un plan ambitieux de développement qui a été en partie mis en œuvre. Il faut souhaiter que la société puisse implanter,

comme elle l'envisage, un centre d'émetteurs en Thaïlande et que la « voix de la France à l'étranger » dispose en propre des moyens de se faire entendre dans la zone asiatique.

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis.
Très bien !

M. Michel Vauzelle, président de la commission des affaires étrangères, rapporteur pour avis. Si T.V. 5, la S.E.P.T., C.F.I. font preuve désormais d'un grand dynamisme sur les marchés extérieurs, il n'en est pas de même des chaînes « généralistes » du service public ou des groupes privés qui restent, la plupart du temps, enfermés dans une perspective hexagonale. Je souhaite que ces chaînes suivent le mouvement lancé par TV5 ou la S.E.P.T. et développent leur présence à l'étranger.

Il faut également se féliciter de la création du conseil de l'audiovisuel extérieur de la France, qui a permis de renforcer la cohérence administrative de notre dispositif.

Toujours est-il que, depuis quelques années, les zones couvertes par notre appareil audiovisuel n'ont cessé de s'étendre à l'étranger.

En Europe centrale et orientale, les opérateurs ont su profiter des opportunités offertes par l'ouverture de ces pays à la démocratie.

R.F.I. a créé un réseau de radio F.M. en partenariat avec les médias locaux pour diffuser des programmes bi-culturels ; C.F.I., T.V. 5, la S.E.P.T. ont conclu des accords afin de pouvoir diffuser leurs émissions sur les réseaux hertziens locaux.

Plutôt que de laisser chaque opérateur agir en ordre dispersé - je parle uniquement de l'Europe de l'Est - n'aurait-on pu imposer un minimum de coordination afin de limiter les doubles emplois, connaissant par ailleurs les nécessités de l'action de la France dans d'autres secteurs géographiques ?

En revanche, en Afrique et au Maghreb, les opérations ont été menées de manière plus cohérente. Le prochain sommet des pays francophones devrait décider d'élargir à l'Afrique la zone de diffusion de T.V. 5 Europe.

La France propose par ailleurs de doter ce T.V. 5 Afrique d'un mécanisme d'aide à la production de programmes, qui fournirait en effet aux professionnels africains un soutien indirect à la mise en place des projets de production.

Il faut souhaiter une mise en œuvre rapide de ce projet qui constituerait un appui important vis-à-vis de nos amis africains, tout simplement pour défendre leur identité culturelle.

L'Amérique latine semble rester - je dis semble - pour l'instant, le grand « oublié » de l'audiovisuel français.

Cette situation est d'autant plus regrettable que la France bénéficie dans ces pays d'un grand rayonnement culturel et que ces pays peuvent nous apporter dans notre propre combat pour la défense de notre identité culturelle un appui considérable dans les années qui viennent. Peut-on espérer, monsieur le ministre, que T.V. 5 Québec-Canada sera, comme prévu, étendue au continent sud-américain en 1992, c'est-à-dire l'année de la célébration du cinquième centenaire de la découverte de l'Amérique latine ? Il s'agirait là d'un signe politique majeur à l'égard de pays dont nous sommes très proches sur le plan culturel, dont nous partageons le fonds culturel commun.

Ce serait aussi une manière dynamique et prospective de célébrer le cinquième centenaire de la rencontre des deux mondes, l'Europe et l'Amérique latine.

Notre dispositif audiovisuel souffre d'une autre lacune. Les programmes français s'exportent très mal à l'étranger puisque notre déficit sur ce marché s'élève à 550 millions de francs. Ne faudrait-il pas restructurer un réseau de commercialisation qui fonctionne de manière très artisanale, en créant une agence spécifique d'aide à l'exportation de nos émissions ?

Je ne saurais conclure sans évoquer brièvement les nouveaux développements de la coopération européenne.

Les membres de l'Union européenne de radiodiffusion, l'U.E.R., envisagent de mettre en place une chaîne européenne d'actualités, dénommée Euro News - j'espère qu'il y aura un nom français pour ce projet -, afin de lutter contre l'omniprésence de C.N.N. que chacun a pu constater lors de la crise du Golfe. Il s'agit là aussi de défendre non seulement notre identité culturelle, mais celle de tout un ensemble d'Européens et, au-delà des frontières de l'Europe, de tout un ensemble francophone.

Le projet se heurte à l'heure actuelle à des problèmes de financement. Peut-on néanmoins espérer une mise en œuvre rapide de cette excellente et indispensable idée ?

Pour conclure, je souhaite rappeler que, pour un coût somme toute peu élevé, l'action audiovisuelle bénéficie d'une visibilité - au sens propre de ce terme - large et immédiate qui fait son efficacité et qui est un instrument indispensable de notre politique étrangère, compte tenu par ailleurs du caractère forcément limité de nos moyens dans ce domaine, à un moment où, cependant, l'actualité internationale élargit considérablement le créneau de nos possibilités d'action de par le monde ; notre commission en est le témoin chaque jour, notamment depuis deux ans, depuis la chute du mur de Berlin.

C'est tout le mérite du Gouvernement d'avoir donné la priorité au renforcement de nos moyens d'action audiovisuelle à l'étranger. La France dispose désormais d'un dispositif administratif mieux coordonné et d'un réseau de chaînes dynamiques, capables de s'implanter et de diffuser des émissions françaises. Quand je dis « émissions françaises », il s'agit non pas seulement, pour développer la présence de la France, d'émissions en langue française, mais d'émissions dans des langues étrangères.

C'est pourquoi, la commission des affaires étrangères, conformément aux conclusions de son rapporteur pour avis, a conclu favorablement à l'adoption des crédits de la culture et de la communication pour 1992. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Christian Kert, pour le groupe de l'Union du centre.

M. Christian Kert. Monsieur le ministre, mes chers collègues, avec le lyrisme qu'on lui connaît, dans son excellent rapport, Robert-André Vivien a comparé la situation du secteur public de l'audiovisuel au *Radeau de la Méduse*. Au moment où l'on rend hommage à Géricault, cela témoigne au moins d'un grand sens de l'actualité, même si la crainte d'un naufrage me paraît temporairement écartée, notamment grâce, en particulier, aux véritables bouées financières que vous avez lancées à ce secteur qui demeure pourtant ballotté par des vents souvent contraires qui, tous, peuvent renverser l'esquif.

Disons-le tout net, monsieur le ministre, sans que cela soit péjoratif, vous êtes un ministre qui rapporte. Pour être fidèle aux engagements du précédent gouvernement, vous êtes parvenu à convaincre Bercy de trouver le milliard et demi supplémentaire qui avait été promis en échange de mesures d'économies adoptées par les deux chaînes publiques de télévision. Fort de cela, vous parvenez même à convaincre Bercy de vous accorder 12,3 p. 100 d'augmentation pour faire face aux exigences de l'année nouvelle. Nous en concluons que vos collègues de Bercy sont sans doute sensibles au spectacle, monsieur le ministre - permettez-nous cette image -, de vos longues promenades littéraires en excellente compagnie, le long des bords de la Seine ! Ce sera sans doute justice que de voir la culture voler au secours de la communication.

Quels sont ces vents mauvais qui pourraient continuer à souffler sur le secteur public de l'audiovisuel ?

On a rappelé et on rappellera sûrement encore l'incohérence du financement de ce secteur économique où bénéficiaires et non-bénéficiaires de la redevance se côtoient dans un climat concurrentiel dont - avouons-le -, ni les uns, ni les autres, nous avons su tracer les justes frontières.

Ainsi, alors même que T.F. 1 surfe sur les crêtes de l'audience, en recourant au financement privé, sa principale concurrente publique voit son budget augmenter en cinq ans de 52 p. 100, soit 10 p. 100 chaque année, et, dans le même temps, son audience chuter de 20 p. 100, ses crédits de programmation piétinant pour n'augmenter que de 50 millions en trois ans.

Ces constatations ne nous transforment pas, monsieur le ministre, en détracteurs du service public, loin s'en faut ! Nous avons besoin de la qualité du service public. Nous avons besoin d'une chaîne généraliste décrochée de l'exigence de l'audimat. Mais encore faut-il que nous puissions la faire vivre décemment, que nous ne transformions pas les chaînes publiques en filles publiques !

Peut-on réellement envisager, un jour, monsieur le ministre, que l'Etat tienne ses engagements et redonne au secteur public l'équivalent du manque à gagner que celui-ci supporte

au titre des exonérations ? Si 2 milliards d'argent public retrouvaient le chemin normal, voilà qui compenserait aisément le besoin en subventions. On vous le demande ici, à l'Assemblée nationale, au Sénat, dont le rapporteur, M. Cluzel, nous fait l'amitié et l'honneur d'assister à ce débat.

Je rejoins pleinement notre collègue Pelchat, lorsqu'il préconisait, lors de votre audition devant la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, de modifier la perception de la redevance, sans en augmenter le produit. Je sais que vous partagez ce souci, monsieur le ministre. Mais cette année encore, avec nos 2,5 p. 100 d'augmentation, nous ne changeons pas grand-chose, pour ne pas dire rien.

L'octroi d'une aide supplémentaire à la télévision publique s'accompagnait d'un plan de restructuration, dont la nécessité était devenue évidente et dont les retombées restent difficiles à apprécier. Dans la masse des interrogations qui demeurent, dont celle liée aux incidences sur le personnel conserve pour nous la priorité, j'ai retenu l'avenir de la régionalisation.

Puissant est chez le téléspectateur le besoin d'avoir sa télévision, c'est-à-dire une télévision de son pays, une télévision qui parle de la rondeur de ses jours. Bien consciente de cette mission, F.R. 3 consacre 82 p. 100 des effectifs totaux de la chaîne à ses antennes régionales. Il est vrai que le plan d'Hervé Bourges insiste sur le choix de l'information, du développement de l'identité des régions et de la recherche d'une dimension européenne à laquelle nous sommes, au groupe U.D.C., très attachés. Ces objectifs seront-ils réalisables dans le cadre de la restructuration envisagée et qui a, pour l'instant, suscité de la part des personnels des sentiments d'injustice et d'incompréhension qu'il est indispensable, monsieur le ministre, que vous aidiez à clarifier ?

« Oui, ces objectifs seront atteints », nous dit Hervé Bourges qui explique les difficultés conjoncturelles de F.R. 3 par le caractère très particulier de cette entreprise qui conduit à la fois, à côté d'une antenne nationale, un outil intégré de fabrication et de production et des activités décentralisées. Et il ajoute que « F.R. 3 jouera la proximité, l'initiative régionale et la dimension européenne ».

En 1991, F.R. 3 a pu limiter à 255 millions de francs son déficit, sans renforcer ses missions.

En 1992, avec une déflation des effectifs, un chiffre d'économies imposées sur deux ans de 280 milliards de francs et un processus de négociation, qui est forcément plus lent, plus difficile à mener qu'à Antenne 2, la chaîne pourra-t-elle entrer dans la conquête d'une spécificité que chacun ici attend d'elle ? Ce n'est pas un doute : c'est une interrogation. « Oui », nous répondent les directeurs d'antennes régionales, « si certains moyens matériels nouveaux nous sont accordés ».

Une seule idée pour conclure sur ce duo des deux chaînes publiques : il est vrai que ce n'est pas parce que F.R. 3 se porte mieux qu'Antenne 2 - tout est relatif ! - qu'il n'est pas temps de lancer de façon urgente l'adaptation de son personnel. Mais la spécificité attendue de F.R. 3 rend cette opération plus sensible ici qu'ailleurs. Il faut que le Gouvernement et le Parlement y soient attentifs.

Autre intempérie, monsieur le ministre, qui risque de fonder sur ce paysage audiovisuel français - cette fois-ci, vous y pouvez peu, mais il vous faut l'intégrer - c'est ce que M. Bernard Schreiner appelait à juste titre « la déprime du marché publicitaire ».

M. Louis de Broissia. C'est un euphémisme !

M. Christian Kert. Cette année, les investissements publicitaires consacrés à la télévision connaîtront une progression comprise entre 6 et 8 p. 100 au lieu des 10 p. 100 de l'an dernier. Vous connaissez tous ces chiffres, monsieur le ministre, chaîne par chaîne ; je vous en fais grâce. Nous verrons en son temps le problème de la seconde courbe publicitaire, qui pourrait apporter de l'oxygène à certains, non sans faire de l'ombre à d'autres.

La régie commune d'Antenne 2 et de F.R. 3, à laquelle le rapporteur M. Vivien apporte toute son attention, a montré son efficacité, qu'il lui appartient de conforter notamment par le suivi d'une politique salariale engagée dès l'automne 1990. Mais, dans ce climat de déprime économique, vous ne pourrez espérer mieux que l'essentiel, d'autant que les abattements et les primes que négocient aujourd'hui les centrales d'achat constituent un handicap au développement

des ressources publicitaires. Pourra-t-on laisser indéfiniment se concentrer les centrales d'achat, dont dix réalisent déjà 90 p. 100 du chiffre d'affaires ?

Mais d'ores et déjà pensez-vous qu'il soit économiquement sain que la régie commune Antenne 2-F.R. 3 apprenne par le « bleu budgétaire » le chiffre d'affaires que l'on attend d'elle dans l'année à venir ? En période de croissance, ce système pourrait être une incitation à l'inflation publicitaire. Mais, en période de récession, c'est le risque d'un décrochage total entre les souhaits d'un ministère, d'une part, et les réalités du marché publicitaire, d'autre part. La distance séparant les unes des autres pourrait, dès la fin de 1992, dans le contexte qui est le nôtre, si les tendances ne s'inversent pas, creuser déjà un écart. N'y a-t-il pas là lieu à réflexion sur la méthode de la concertation ?

Nouvelle inconnue dans votre cahier des charges financières : que va réellement vous coûter la S.E.P.T. lorsque, le 31 mai 1992, elle se donnera dimension européenne, comme le rappelait Michel Vauzelle ? Je vous ferai là encore, monsieur le ministre, l'économie d'un débat que nous avons tenu ici même ensemble sur ce thème, mais les inconnues demeurent d'abord du point de vue financier. Plus préoccupant encore - vous le savez - est le problème du support. Notre groupe a eu l'occasion de dire sa crainte face à la situation pour le moins critique du plan câble.

Passée une relative euphorie en 1990, l'année qui s'achève va voir les déficits atteindre 3 milliards de francs et peut-être les dépasser. Tant les câblo-opérateurs que les villes câblées nous alertent et vous alertent, monsieur le ministre, sur la gravité de la situation du câble en France, envisageant même le report d'aménagement de certains sites. Il ne reste plus - même si cela n'est pas bon signe - qu'à donner l'éligibilité des programmeurs de câbles aux comptes de soutien. Vous avez vous-même précisé, monsieur le ministre, que le principe en était acquis, mais cela ne vous dégage pas de la réflexion sur le devenir du câble. Si toutefois il a un avenir, avec quels moyens pouvez-vous, pouvons-nous le dessiner ?

Reportons le débat sur la production audiovisuelle française au moment où nous aborderons le texte que vous défendrez ici à défaut peut-être de l'avoir suscité. Je voudrais d'un mot rejoindre Michel Vauzelle pour relever les bons résultats de T.V.5-Europe, cette chaîne qui répond enfin à sa vocation de vitrine de la production audiovisuelle francophone vers l'étranger.

Essentielle à notre réflexion sur le secteur public, la télévision ne doit pas occulter les autres domaines de l'information : la radio.

Nous avons déjà dit ici l'attachement que nous portons à Radio France Internationale, cette voix de la France dans le monde. L'excellence de ses résultats ne doit pas nous cacher la détresse de certains de ses moyens. R.F.I. a besoin de se doter d'outils techniques nouveaux pour se faire entendre, monsieur le ministre. L'accord du 19 avril 1991 y prétend, mais il y a urgence. Vous savez que dans une grande partie de l'Afrique on écoute la B.B.C. seulement parce que R.F.I. y est inaudible.

Quant à Radio France, elle présente, pour la seconde année consécutive, un résultat déficitaire et ce malgré une politique de rigueur budgétaire que nous nous accordons tous ici à reconnaître aux radios publiques. Les 260 000 nouveaux auditeurs en un an de Radio France, grâce au succès de France Inter et de France Infos, sont là pour rappeler que la radio ne devrait pas apparaître cette année, ainsi que l'indiquait Robert-André Vivien, comme l'oubliée des choix budgétaires. En effet, déjà les résultats de ces dernières années ont conduit les responsables de la station à plus de rigueur encore avec le lancement d'un contrat d'objectifs sur trois ans qui ne va pas sans quelques révisions. Il en est ainsi avec la disparition cette année de trois radios locales à Lyon, à Marseille et à Nice. Ce n'est jamais un succès, monsieur le ministre, que de devoir faire taire des voix.

Les économies ne suffiront pas et vos crédits non plus. Peut-être faudrait-il songer à une modification du cahier des charges pour alléger les contraintes sur la recherche publicitaire. Même si l'auditeur de la radio publique a des comportements philiphobes, il y a sûrement un seuil qu'il est prêt à accepter pour la qualité de sa radio publique. Là encore, monsieur le ministre, il y a urgence.

Songez qu'en 1992, si on ne trouve pas 4 à 6 millions supplémentaires, Radio-France, qui sera engagée sur plusieurs fronts, et notamment celui des jeux Olympiques d'Albertville,

ne pourra pas assurer son rôle commun, avec Antenne 2 et F.R. 3, de radio diffuseur hôte. Pour réussir, il faudra transformer Radio Savoie en radio de services et couvrir, pour la direction de l'information, toutes les manifestations en des lieux différents. Même avec un parrainage à hauteur espérée de 1 million, il faudra bien au minimum 4 millions supplémentaires pour que notre radio puisse jouer son rôle.

Vient enfin la presse écrite. Il n'y a plus urgence ici, il y a inquiétude, sourde et latente. Du côté des éditeurs de presse, c'est la morosité, liée, avec plus d'acuité encore que les autres années, à la baisse des ressources publicitaires dont rien ne laisse malheureusement penser qu'elle sera corrigée.

M. Michel Françaix. Il faut les rencontrer.

M. Christian Kert. Votre projet de budget prévoit une reconduction des crédits en francs courants. Il y aurait danger à voir, dans l'avenir, ces aides à la presse reléguées sur des voies de garage budgétaires. On peut au moins se féliciter, avec Bernard Schreiner et Michel Françaix, de l'application de l'article 39 et se joindre à leur souhait de voir appliquées des dispositions nouvelles aux organismes de presse qui ne bénéficient pas de l'article 39 bis.

Notons que l'achat de papier de presse pose désormais des problèmes en raison de la situation quasi monopolistique sur ce marché de sociétés nordiques qui contrôlent 75 p. 100 de la production de papier journal.

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Très juste !

M. Christian Kert. Il faudra probablement envisager soit un aménagement des quotas hors C.E.E., et notamment en direction du Canada, soit la création d'un fonds d'aide aux surcoûts qui devrait être abondé de 10 millions de francs au moins.

Enfin, laissez-moi rappeler pour mémoire que les dispositions d'incitation financière que nous avons prises l'an dernier à l'égard des colporteurs de presse donnent satisfaction. Ils sont néanmoins un peu mécontents de l'U.R.S.S.A.F., qui traîne un peu les pieds pour régler les problèmes inhérents aux accidents du travail. Ils seraient heureux que vous interveniez auprès de votre collègue chargé de la solidarité et de la santé pour que l'U.R.S.S.A.F. fasse preuve de moins de frilosité.

Monsieur le ministre, comme mes collègues, j'ai voulu éviter de vous présenter un catalogue. Je m'en suis tenu à l'analyse d'informations en provenance des professionnels qui, toutes, traduisent leur inquiétude, voire leur désarroi.

Vous l'aurez compris, monsieur le ministre, vous n'êtes pas en cause dans ce débat. Vous êtes parvenu à ce que les engagements pris se transforment en réalités. Vous sauvez l'année 1992 mais ce budget ne nous dit pas ce que sera l'avenir dans le paysage qu'il vous appartient de discipliner. Cette année, aucune solution n'est apportée ni au clivage privé-public ni au mode de perception et au taux de la redevance. Pour l'instant - et c'est affaire de calendrier - le plan de restructuration Antenne 2-F.R. 3 nous laisse dans l'inquiétude. Quant au câble, il est resté en plan. L'un de mes collègues a excellemment résumé l'autre jour notre position lors de votre audition devant la commission des affaires culturelles : c'est vous aider, monsieur le ministre, que de ne pas adopter votre budget. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Il faudra expliquer votre démarche !

M. le président. La parole est à M. Michel Pelchat, pour le groupe U.D.F.

M. Michel Pelchat. Monsieur le ministre, dans de nombreux domaines d'action de l'Etat, l'héritage du gouvernement Rocard est difficile à assumer. Si le domaine de l'audiovisuel n'est pas le plus important pour l'économie du pays, il est bien celui dont le bilan est le plus désastreux.

M. Louis de Broissia. C'est vrai !

M. Michel Pelchat. Peut-être pensez-vous, monsieur le ministre, qu'il ne sert à rien de s'appesantir sur le passé et que nous sommes ici ensemble pour préparer l'avenir, ce qui signifie définir les moyens du redressement du secteur public de l'audiovisuel.

Vous affirmez que cet objectif est bien le vôtre. Je m'efforcerai donc d'apporter à votre projet de budget une critique constructive.

Mais pour que votre politique ait une chance de réussir, il faut, avant toute chose, tirer les leçons de l'incroyable tragédie qui s'est jouée en 1989 et 1990 sur la scène d'Antenne 2 et de F.R. 3 et travailler aujourd'hui à en effacer les séquelles.

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Et de 1986 à 1988 ?

M. Louis de Broissia. Vous êtes au pouvoir depuis longtemps !

M. Michel Pelchat. Jamais, en effet, un gouvernement n'avait sciemment porté atteinte aux intérêts d'une entreprise publique, dans le seul but d'obtenir la démission de ses dirigeants.

M. Louis de Broissia. Très bien !

M. Michel Françaix. Il ne croit pas ce qu'il dit !

M. Michel Pelchat. Or, depuis 1988, la machine de l'Etat n'a été actionnée que dans cette intention à Antenne 2 et à F.R. 3. On peut ainsi évoquer le renforcement du contrôle administratif des chaînes, les critiques ouvertement formulées à l'égard des programmes, le refus du Gouvernement de dégager des moyens financiers suffisants pour faire face à la concurrence des chaînes privées, ou encore son attitude pendant les conflits sociaux.

Il ne s'agirait plus aujourd'hui que de mauvais souvenirs et le Gouvernement clame haut et fort sa volonté de redresser la télévision nationale. Vous érigez même le secteur public audiovisuel en priorité budgétaire pour 1992.

Pourtant, derrière l'apparence flatteuse des chiffres et malgré certaines mesures qu'il convient d'approuver, votre projet de budget fait souvent fausse route et ne répond que très partiellement aux besoins du service public. Le renforcement des moyens que vous avez obtenu, s'il est incontestable sur le plan quantitatif, s'appuie presque exclusivement sur des dispositions fragiles, parfois même sur des faux-semblants et, en aucun cas, sur des aménagements de fond, pourtant indispensables si l'on veut empêcher que la dérive d'Antenne 2 et de F.R. 3 ne se poursuive.

Des dispositions fragiles, disais-je. L'accroissement des ressources publiques repose uniquement sur des mesures conjoncturelles qui ne garantissent en rien la stabilité du financement du secteur public.

Il en va ainsi, tout d'abord, de la redevance. Vous avez choisi de ne pas accroître son taux au-delà du taux d'inflation. Sur ce point, il faut vous donner raison, raison de ne pas avoir succombé aux sirènes de la taxation. D'abord parce que, contrairement à ce qui est souvent dit, le niveau de la redevance n'est pas, en France, scandaleusement inférieur à celui observé dans les pays voisins. Il se situe simplement dans la moyenne basse des pays de la C.E.E. Ensuite, parce que, pour une fois qu'une taxe est moins élevée en France que chez nos voisins européens, il importe de s'efforcer de la maintenir à ce niveau plutôt que d'arriver, une nouvelle fois, en tête du peloton et détenir à nouveau, dans ce domaine, un triste record.

M. Rudy Salles. Très bien !

M. Michel Pelchat. Enfin et surtout, parce qu'il y a des moyens autrement plus efficaces pour accroître le produit de la redevance. J'évoquerai donc, successivement, le remboursement des exonérations et la réforme du recouvrement de cette taxe parafiscale.

Concernant le remboursement des exonérations, l'Etat consent, cette année, un effort très modeste eu égard aux 2,5 milliards de francs de manque à gagner, et sans aucune garantie pour les exercices ultérieurs. Or, les difficultés financières du secteur public audiovisuel trouvent en grande partie leur origine, non pas dans la stabilisation du taux de la redevance à partir de 1986, comme vous le dites trop souvent, mais plutôt dans la suppression, en 1984, du principe du remboursement des exonérations que vous avez décidé, messieurs. En effet, la dette cumulée de l'Etat à l'égard du secteur public de l'audiovisuel, à ce titre, est estimée à environ 8 milliards de francs. C'est dire l'ampleur de ce que j'appelle

un impôt de solidarité payé par les téléspectateurs au lieu et place de l'Etat et au détriment de la qualité des programmes de télévision, pour lesquels ils paient une redevance.

Savez-vous que, sur les 580 francs de redevance que paie chaque téléspectateur, il y a 150 francs d'impôt de solidarité et que ce sont seulement 430 francs qui vont alimenter le budget du service public de l'audiovisuel !

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Eh oui !

M. Michel Pelchat. Voilà un sujet qui devrait vous intéresser et sur lequel vous devriez vous pencher avec beaucoup d'attention que sur l'augmentation du taux.

Quant à la redevance, une réforme du mode de son recouvrement s'impose comme une évidence : dès lors que l'on sait que 98 p. 100 des foyers français sont équipés en téléviseurs, il suffirait d'instaurer un système de recouvrement automatique pour assurer un meilleur rendement. Cette réforme de bon sens n'est toujours pas envisagée. Le Gouvernement prend même la direction opposée en nous proposant de conforter le système actuel dans son archaïsme. En effet, l'article 32 du projet de loi de finances, dont je vous demanderai dans quelques jours la suppression, vise à renforcer les mécanismes de contrôle des services de la redevance, et ce dans une légalité contestable et que nous contestons.

Or ces contrôles sont à la fois coûteux et inefficaces. Ils sont tout d'abord coûteux : on ignore trop souvent que 2 000 fonctionnaires sont employés dans ce service alors qu'on refuse de créer des postes d'enseignants et d'infirmières, pourtant indispensables. Ils sont ensuite inefficaces. Le taux d'évasion actuelle peut être estimé entre 15 et 20 p. 100. Tout le monde le sait ! Vous-même le savez bien. Le renforcement des mécanismes de contrôle que vous proposez est, de plus, assorti de dispositions qui portent atteinte aux libertés publiques et qui feront l'objet d'un recours devant le Conseil constitutionnel.

Aussi, ne craignant pas de me répéter, je renouvelle ma demande de faire tester, au moins dans un département ou une région pilote, un recouvrement automatique de la redevance, assorti d'un mode de contrôle allégé, ne s'adressant qu'aux foyers se déclarant exonérés ou non équipés de téléviseurs. C'est le corollaire de la prise en considération du taux d'équipement des ménages en téléviseurs qui s'élève aujourd'hui, je le répète, à 98 p. 100.

Autre disposition fragile du budget, le recours aux subventions directes de l'Etat était jusqu'ici réservé à R.F.I., ce qui est légitime au regard des missions particulières de cette société. Or, ces subventions contribuent pour 1991 et pour une part croissante encore en 1992 au financement des sociétés nationales de télévision. Cette démarche ne me paraît pas saine. D'une part, elle nuit à la clarté des relations financières entre l'Etat et le secteur public audiovisuel. D'autre part, elle constitue un élément de dépendance supplémentaire des entreprises publiques à l'égard de la tutelle administrative et politique. Rien n'est plus volatile, en effet, qu'une subvention soumise aux aléas de l'annualité budgétaire et toujours arnonciatrice d'un contrôle renforcé sur l'organisme bénéficiaire.

La transparence et la stabilité du financement public exigent au contraire que l'Etat s'acquitte de ses dettes et que les ressources destinées par la loi au secteur public de l'audiovisuel lui soient attribuées directement et en totalité sous le contrôle du Parlement. En d'autres termes, que l'Etat renonce au mécanisme de la subvention et transfère les sommes correspondant au remboursement des exonérations de redevance au service public audiovisuel. Ce n'est pas une faveur, c'est une dette qu'il a envers lui et dont il faut qu'il s'acquitte.

Ce qui est encore plus regrettable, c'est que l'augmentation des moyens de l'audiovisuel public telle qu'elle est prévue dans ce projet de budget est également obtenue par des fauxsemblants.

Le premier faux-semblant concerne le rendement de la redevance qui est censé s'améliorer sous l'effet d'un raccourcissement des délais de paiement. Ce type de mesure relève davantage d'un tour de passe-passe, vous en conviendrez, que d'une politique financière sérieuse. Le gain que l'on peut en attendre pour 1991, s'il est substantiel - de l'ordre de 400 millions de francs, soit plus de 40 p. 100 de l'accroissement global prévu du produit de la redevance - n'est en fait qu'une avance de trésorerie de l'exercice 1993 sur l'exercice 1992.

Ainsi avait opéré M. Bérégovoy en 1984, lorsque, ministre des affaires sociales, il avait fait avancer les cotisations des entreprises et retardé les remboursements des caisses, ce qui lui avait permis de supprimer le prélèvement social de 1 p. 100 dans une perspective purement électorale. Je déplore que le Gouvernement table encore sur la naïveté de la représentation nationale et espère lui faire admettre ce stratagème éculé.

Le deuxième faux-semblant concerne les ressources commerciales des chaînes publiques. Le Gouvernement se félicite que leur part relative diminue dans le financement du secteur public conçu comme un tout - ce qui d'ailleurs n'a plus guère de sens - mais compte une fois encore sur un accroissement sensible des recettes de publicité et de parrainage, plus 10,2 p. 100. Chacun sait que cet objectif a peu de chance d'être atteint en l'état actuel du marché publicitaire, sauf peut-être pour F.R. 3 et encore, on peut se le demander.

La surestimation devenue systématique de ce type de ressources, dans le seul but de boucler le document budgétaire, est une pratique administrative catastrophique pour des entreprises soumises à la concurrence.

Trop d'éléments concourent ainsi à ce que le projet de budget de l'audiovisuel pour 1992, malgré un accroissement important en volume, ne réponde que très insuffisamment à l'exigence de redressement du pôle Antenne 2 - F.R. 3. Et ce d'autant moins qu'aucun des aménagements structurels indispensables à un service public moderne n'est seulement esquissé par le Gouvernement dans ce projet.

Or nos sociétés nationales de programme sont entrées depuis trois ans dans une dynamique de déclin reconnaissable à trois phénomènes : les entreprises sont de plus en plus coûteuses, les programmes de moins en moins suivis, les déficits toujours plus criants.

L'exemple d'Antenne 2 est, à cet égard, à la limite de la caricature : en cinq ans, la chaîne a vu son budget progresser de 52 p. 100, son audience diminuer de 30 p. 100 et sa situation financière, bénéficiaire de 100 millions de francs, devenir déficitaire de 750 millions de francs.

M. Robert-André-Vivien, rapporteur spécial. Un peu plus même !

M. Michel Pelchat. Il est clair, dans ces conditions, qu'abonder chaque année de ressources supplémentaires la télévision publique ne répond que très imparfaitement à ce qu'exigerait son seul maintien à niveau, sans même envisager des projets de développement.

Or, le projet de budget qui nous est présenté n'apporte aucune réponse. Le Gouvernement semble tout attendre du plan stratégique préparé par le président d'Antenne 2 et de F.R. 3. Il y a là, assurément, le risque d'une déconnexion entre la politique d'entreprise, dont l'élaboration relève des seuls responsables dirigeants, et les moyens qui leur sont alloués, lesquels continuent de dépendre de décisions administratives extérieures.

Il est, en effet, frappant d'observer que, depuis 1987, Antenne 2 en est à son troisième projet d'entreprise. Si la stratégie définie par le nouveau président de cette chaîne me paraît sur bien des points - sans qu'il me revienne de l'analyser ici - intéressante pour l'avenir des deux chaînes, force est aussi de constater, d'une part, qu'elle n'est pas très différente du projet d'entreprise élaboré sous la présidence de Claude Contamine en 1987 et, d'autre part, que nous ignorons toujours si le Gouvernement a l'intention de l'accompagner d'une politique à long terme, relevant de la seule responsabilité de l'Etat et qui devra, en tout état de cause, être soumise au Parlement.

A ce jour et sans débat, sans réflexion de la représentation nationale, des contrats d'objectifs ont été signés entre l'Etat et les sociétés nationales de programme. Même la Cour des comptes a regretté que ceux-ci se limitent à un catalogue d'objectifs mal hiérarchisés et ne comportent pas d'affectation correspondante de moyens faisant l'objet d'un engagement pluriannuel de l'Etat.

Comment s'articuleraient-ils ces contrats avec le plan stratégique de la société Antenne 2 - F.R. 3 et la politique budgétaire annuelle ?

Il me paraît urgent de définir une véritable politique à long terme de l'audiovisuel public. Dans un premier temps, les mesures qui font l'objet d'un vaste consensus doivent être prises rapidement. Il en est ainsi, par exemple, de l'allègement de la tutelle administrative.

Il est surprenant, en effet, que des sociétés soumises à une concurrence commerciale très vive soient encore, sur le plan financier, pour toutes dépenses, régies par des procédures transposées des services de l'Etat et donc assujetties au contrôle d'une dizaine d'organismes publics différents.

Dans un second temps, il conviendra de mener une véritable politique contractuelle du secteur public audiovisuel, qui, sur la base des missions fixées à chaque entreprise, définira aussi les moyens mis par l'Etat à sa disposition.

Enfin, il faudra réexaminer la spécialisation de chaque chaîne et, sans doute, s'interroger sur l'équilibre entre secteur public et secteur privé, notamment en matière de télévision régionale et d'action internationale.

S'agissant de la télévision régionale, la France accuse un retard qui n'est plus supportable. D'un côté, F.R.3 est sans cesse ballottée entre des objectifs disparates qui en ont fait le fourre-tout du service public. D'un autre côté, les fréquences hertziennes disponibles sont systématiquement affectées à de nouveaux programmes nationaux.

Le mot d'ordre de grève lancé aujourd'hui même à F.R.3, ne traduit pas que des revendications sociales ou une crainte devant la compression des effectifs. Il est aussi l'expression de professionnels dans le désarroi qui s'interrogent sur le rôle de leur chaîne et sur l'intention des pouvoirs publics de réaliser une véritable télévision décentralisée. Ce mot d'ordre de grève à F.R.3 vous est adressé, monsieur le ministre. Nous attendons et ils attendent vos propositions en ce qui concerne l'avenir de cette chaîne.

En ce qui concerne l'action internationale, la confusion est, là aussi, à son comble. Les conclusions du rapport Péricard ont, certes, été suivies en partie, mais de façon incohérente. Il en résulte une multiplication des organismes publics, des doubles emplois, notamment entre T.V.5 et la S.E.P.T., des gaspillages répétés pour la diffusion internationale d'Antenne 2.

Une rationalisation s'impose, ainsi qu'un plan qui assure une véritable présence télévisuelle de la France à l'étranger.

C'est en dotant nos entreprises de missions qui les identifient clairement, de moyens en rapport avec leurs besoins, suivant des circuits stables et transparents, enfin d'une véritable autonomie de gestion que nous pourrions assurer la pérennité du secteur public audiovisuel.

Le projet de budget pour 1992 n'offre malheureusement aucune perspective sur ces différentes questions, pourtant si importantes.

L'examen annuel du budget de l'audiovisuel public est aussi traditionnellement l'occasion de faire le point sur les questions d'actualité qui dépassent le strict cadre du projet de loi de finances. C'est pourquoi je souhaiterais que nous puissions avoir un échange de vues sur deux sujets essentiels : les quotas d'expression originale française et européenne, d'une part, le problème de la deuxième coupure publicitaire, d'autre part.

S'agissant des quotas, il faut rappeler que leur principe, institué par la loi de 1986, ne fait plus guère aujourd'hui l'objet de contestations et qu'il a même été étendu au niveau européen par une directive de la Commission des communautés. Ce principe doit, bien sûr, être maintenu, mais ses modalités doivent être revues afin d'en résoudre les difficultés d'application.

En 1986, en effet, la conjoncture économique et les perspectives de développement de l'audiovisuel permettaient d'espérer que les chaînes françaises seraient en mesure de respecter un quota de 50 p. 100 d'expression originale française. Deux facteurs principaux contribuèrent depuis lors à ce que cet objectif devienne rapidement irréaliste : l'âpreté de la concurrence et les difficultés financières des chaînes ; la définition trop restrictive donnée de l'œuvre audiovisuelle notamment par le décret du 16 janvier 1990.

C'est pourquoi le Gouvernement propose aujourd'hui d'abaisser le quota à 40 p. 100. Il aurait été préférable, plutôt que de présenter un texte sans véritable concertation préalable, de mener à bien une réflexion d'ensemble sur le financement et la compétitivité de la création audiovisuelle, en y associant le Parlement et l'ensemble des professions concernées.

Les producteurs français d'œuvres télévisuelles, par exemple, estiment que ce taux devrait être encore inférieur. Les auteurs, réalisateurs et artistes interprètes défendent le point de vue contraire.

C'est la raison pour laquelle il est indispensable d'assortir la révision des quotas de garde-fous en mettant en place un système qui sache tenir compte des intérêts de la création tout en étant compatible avec les contraintes des diffuseurs.

Il me paraît à ce titre nécessaire de compenser l'abaissement du pourcentage à 40 p. 100 par un accroissement significatif de la part du chiffre d'affaires du diffuseur affectée à la production indépendante.

Il est tout aussi nécessaire de permettre une modulation de l'application du quota selon les diffuseurs en laissant le C.S.A. seul juge de sa mise en œuvre. Aucun diffuseur ne devrait toutefois en être totalement dispensé, ce qui exige de revoir les avantages dont continue de bénéficier Canal-Plus par rapport à ses concurrents.

La deuxième question concerne la deuxième coupure publicitaire. Elle n'est pas sans rapport avec celle des quotas, car elle est au centre de la problématique du financement de la création. Là encore, les prises de position sont divergentes et les intérêts paraissent contradictoires, mais il est clair qu'une politique ambitieuse de la création ne pourra être menée que si des facilités sont données aux diffuseurs pour en assurer le financement.

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Très bien !

M. Michel Pelchat. Il est également dans la logique même du secteur audiovisuel privé de laisser aux chaînes le pouvoir d'interrompre les œuvres diffusées par des écrans publicitaires sous la seule réserve du respect du droit moral des auteurs.

Encore faudrait-il, comme en matière de quotas, moduler la réglementation des coupures pour le secteur privé. Le secteur public doit, en effet, en demeurer exclu, mais il doit trouver des compensations dans le cadre des contrats de plan dont j'ai parlé plus haut.

Cette réglementation des coupures pour le secteur privé doit donc tenir compte tout d'abord des particularités des diffuseurs, ensuite de leurs engagements devant le C.S.A., enfin d'une concertation approfondie avec les professionnels, en intégrant de nouveaux critères tels que la nature des œuvres ou les horaires de diffusion.

Vous avez indiqué, monsieur le ministre, lors de votre récente audition par notre commission des affaires culturelles, que le Gouvernement ne prendrait pas l'initiative en ce domaine, mais accueillerait avec intérêt les propositions du Parlement.

Je prends acte de votre invitation et m'efforcerai dans les mois qui viennent d'organiser la concertation dont je viens de parler afin de vous présenter des propositions concrètes au cours du premier semestre de 1992. J'espère qu'il nous sera possible d'en débattre à l'Assemblée.

N'oublions pas qu'il est aujourd'hui question de la survie de notre production audiovisuelle nationale et notamment de l'émergence de ce fameux marché de l'audiovisuel, sans lequel le déclin de la création française et du rayonnement de notre culture dans le monde serait inévitable.

Je suis ainsi amené, avec regret, monsieur le ministre, croyez-le...

M. Louis de Broissia. Mais avec détermination !

M. Michel Pelchat. ... à appeler mes collègues du groupe U.D.F. à ne pas adopter votre budget, en espérant que cela vous aidera à l'améliorer pour l'année prochaine. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1992 n° 2240 (rapport n° 2255 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Culture et communication : communication, lignes 48 et 49 de l'état E et article 62 (suite) :

Annexe n° 10. - M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial ; avis n° 2256, tome IX, de M. Bernard Schreiner (Yvelines), au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 2257, tome IX (culture et communication), de M. Michel Vauzelle, au nom de la commission des affaires étrangères.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

CLAUDE MERCIER



LuraTech

www.luratech.com



LuraTech

www.luratech.com